

au service de ces deux classes se trouvent enfin les *moumtamba* ou esclaves. Un certain nombre de ces moukounzi voisins les uns des autres reconnaissent l'autorité morale du plus riche, du plus sage ou du plus audacieux, qui devient le chef de village ou *monanga*.

» Des groupes de plusieurs villages ayant des intérêts communs, s'unissent pour former un district. Tous les monangas du district se concertent dans des assemblées et le plus influent d'entre eux est le chef du district ou monanga *monenné* (grand chef).

» Chez les Bangalas ce grand chef est Mata-Buiké, un des personnages les plus importants du Haut-Congo. C'est un magnifique vieillard de 1 m. 85 de haut ; son grand âge, sa démarche imposante et son éloquence, lui donnent un incontestable prestige sur les Bangalas. Bien que son accoutrement soit des plus sommaires, car il ne porte qu'une simple bande d'étoffe aux reins et un chapeau en peau de panthère, quand il parlait devant son peuple assemblé, dardant sur nous l'œil unique que lui ont laissé ses nombreuses guerres, il y avait une telle majesté dans son attitude que, quoique ayant vu déjà bien des chefs africains, il me fallut un certain temps pour échapper à la fascination du vieux chef. Mata-Buiké est très avide ; mais son irrésistible passion est celle de la boisson ; un, deux ou trois pots de huit litres de bière de canne à sucre constituent son ordinaire, quand il veut se récréer, et il le veut très souvent ; il lui est arrivé, ayant épuisé toutes les ressources liquides de son village, de venir la nuit, chez moi, franchissant la ligne des sentinelles qui avaient d'ailleurs reçu l'ordre de le laisser toujours passer, et de me réveiller pour me demander de la bière de canne. Malgré ce vice, sa vieille expérience lui a donné la sagesse, et je puis dire que l'un des fondateurs de la station des Bangalas fut Mata-Buiké.

» Malgré l'opposition de ses sujets encore ignorants, il reçut Stanley et, après le départ de ce dernier, il accepta l'amitié de Hanssens ; puis il sut rallier les populations à l'idée de profiter des avantages de l'alliance avec les Européens ; enfin, bien souvent il calma des conflits prêts à

tourner en lutte. Certes, il est mendiant comme tout chef africain, il ment avec facilité ; pourtant, après quinze mois de vie commune, je l'aime beaucoup.

**L'esclavage et le cannibalisme.** — » L'esclavage offre dans cette partie du Congo un caractère tout particulier qui rappelle les mœurs des Germains, par la façon paternelle dont les esclaves sont traités par leurs maîtres. On peut dire que, du moins jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à leurs derniers moments, leur existence n'a rien de désagréable ; un faible travail leur est imposé, ils jouissent de la vie en commun, s'asseyant au foyer du maître et participant à ses repas ; bref, leur vie serait charmante s'ils n'étaient toujours sous le coup de la voir terminer brusquement, car dans ce pays on pratique les sacrifices humains et le cannibalisme ; ces sacrifices ont pour but de permettre aux hommes de marque qui meurent de ne pas faire seuls le grand voyage dans l'inconnu. Cette coutume barbare est surtout pratiquée depuis le pays des Bayanzis, où est établie la station de Bolobo, jusque chez les Bangalas et en amont...

» Il est remarquable que les indigènes ne se doutent pas du caractère odieux de ces mœurs barbares ; mais je puis affirmer qu'il y a en eux suffisamment de germes de bonnes qualités et une tendance si grande à se rendre aux arguments d'intérêt matériel, que nous pouvons espérer voir un jour supprimer ces usages sanglants ; je l'établirai plus tard...

» Il est certain que le désir de manger de la viande est pour beaucoup dans le cannibalisme ; cependant si l'on voulait prétendre que le défaut de ressources alimentaires en est une des causes, je ne pourrais l'admettre ; il y a dans la contrée une grande abondance de vivres ; si les chèvres sont relativement rares, car les natifs n'en font pas de grands troupeaux de reproduction, les poules et les poissons existent en abondance ; de plus, les indigènes se nourrissent aussi de divers animaux, rats, serpents, limaçons, insectes de toutes sortes, hippopotames, crocodiles,

éléphants, sangliers, antilopes et iguanes ; par exception, ils ne mangent pas du chat. Ils ne mangent d'ailleurs pas assez souvent de l'homme, pour qu'on puisse dire que l'homme constitue une base d'alimentation.

» Un dernier mot sur ce sujet : les femmes de ce pays ne mangent pas de chair humaine.

» Quoi qu'il en soit, l'emploi de la force pour l'abolition de l'esclavage aboutirait à l'anéantissement des races indigènes, et il faudrait pour y arriver, une forte armée que nous n'avons pas et que nous ne voulons pas avoir.

» D'ailleurs, notre établissement parmi les populations congolaises est le résultat d'une entente amicale, et non de la conquête ; nous devons respecter le pacte que nous avons conclu ; notre intérêt l'exige aussi, car nous avons besoin de ces indigènes pour nous procurer des vivres ainsi que des matériaux de construction, étendre nos relations et recruter des travailleurs et des soldats à bon marché ; ceci montre combien est absurde l'assertion d'après laquelle nous nous serions établis par la force au sein de ces tribus dont nous ne saurions nous passer.

» Ce qu'il importe de constater, c'est qu'avec nos moyens restreints et sans la moindre violence, nous avons pu nous établir parmi les tribus les plus féroces, et y exercer déjà une influence sensible dans le sens de la diminution de leurs habitudes sanguinaires. Si, avec des moyens aussi restreints que ceux dont nous disposons, nous avons obtenu ce progrès, c'est que l'idée de Sa Majesté de civiliser l'Afrique centrale est réalisable.

**Moyens pacifiques de répression.** — » Quand, chez les Bangalas, j'apprenais qu'un chef avait pris part à un sacrifice humain, je lui témoignais immédiatement toute l'horreur que m'inspirait cet acte ; je lui signifiais que je rompais tout rapport avec lui et qu'il était inutile dorénavant de me présenter des vivres en vente ou de m'offrir des cadeaux. Or, il est à noter, en ce qui concerne les cadeaux, qu'un natif vous offre la valeur d'un œuf pour recevoir en échange celle d'un bœuf. Je les mortifiais donc profondément dans leur cupidité.

» Pour punir l'ensemble de la population, je fermis complètement les comptoirs pendant plusieurs jours.

» Ces moyens, absolument inoffensifs, manquaient rarement leur effet.

» Ce n'est pas tout : les natifs ne tardèrent pas à apprendre que nous répugnions au sang versé ; cela détermina bientôt quelques indigènes, menacés de mort, à me demander protection contre leurs barbares chefs. Voici le langage que je leur tenais invariablement : « Je suis tout disposé à vous protéger, mais il me faut un motif plausible pour intervenir dans ces affaires qui sont de la vie intime de votre tribu ; ce motif qui me manque, vous pouvez me le donner ; enrôlez-vous sous mes ordres, pour le service de la station, pendant un certain temps ; je vous considérerai alors comme mes enfants, et je réclamerai pour vous l'inviolabilité qui est acquise à mes travailleurs zanzibariques. »

» Ce discours fut compris ; j'obtins ainsi le concours de travailleurs indigènes à des prix avantageux, tout en ayant la satisfaction de leur sauver la vie.

» Quand ils eurent travaillé dans ma station, et qu'ils virent que je tenais ma parole, ils conçurent en moi une grande confiance, et c'est ce qui me permit, peu de temps avant mon départ pour l'Europe, d'enrôler neuf volontaires bangalas que j'envoyai servir pendant dix mois à la station extrême de Stanley-Falls, à 170 lieues de leur patrie.

» Ce fut un des plus beaux jours de ma vie africaine que celui où je sauvai une première victime.

» Autre exemple de notre influence.

» Les Bangalas commencent toujours leurs libations au milieu de l'entente la plus grande, mais les terminent généralement par des querelles ; et comme ils ont le sang très chaud, des mots blessants étant prononcés, les buveurs se lèvent en fureur et se mettent à jouer de leurs énormes couteaux ; souvent il y a mort d'homme, ou des blessures très graves.

» Le 10 octobre 1884, je fus attiré par le bruit d'une semblable querelle tout près de la station ; voyant qu'elle allait

dégénérer en massacre, je pris mon revolver et le déchargeai en l'air ; les combattants s'enfuirent dans toutes les directions croyant à une attaque des blancs ; le contingent d'un village voisin accourut en armes, mais tout s'expliqua bientôt et l'on m'approuva fort d'avoir arrêté l'effusion du sang ; je fus dès lors investi par le vieux roi d'un droit de police que j'exerçai dans la plus large mesure. Dès que j'entendais le bruit d'une rixe, je me présentais avec un simple jonc au milieu des buveurs et je chassais devant moi, par bandes de 30 ou 40 hommes armés jusqu'aux dents, les gens qui, quelques mois auparavant, poussaient l'insolence jusqu'à me tirer la moustache.

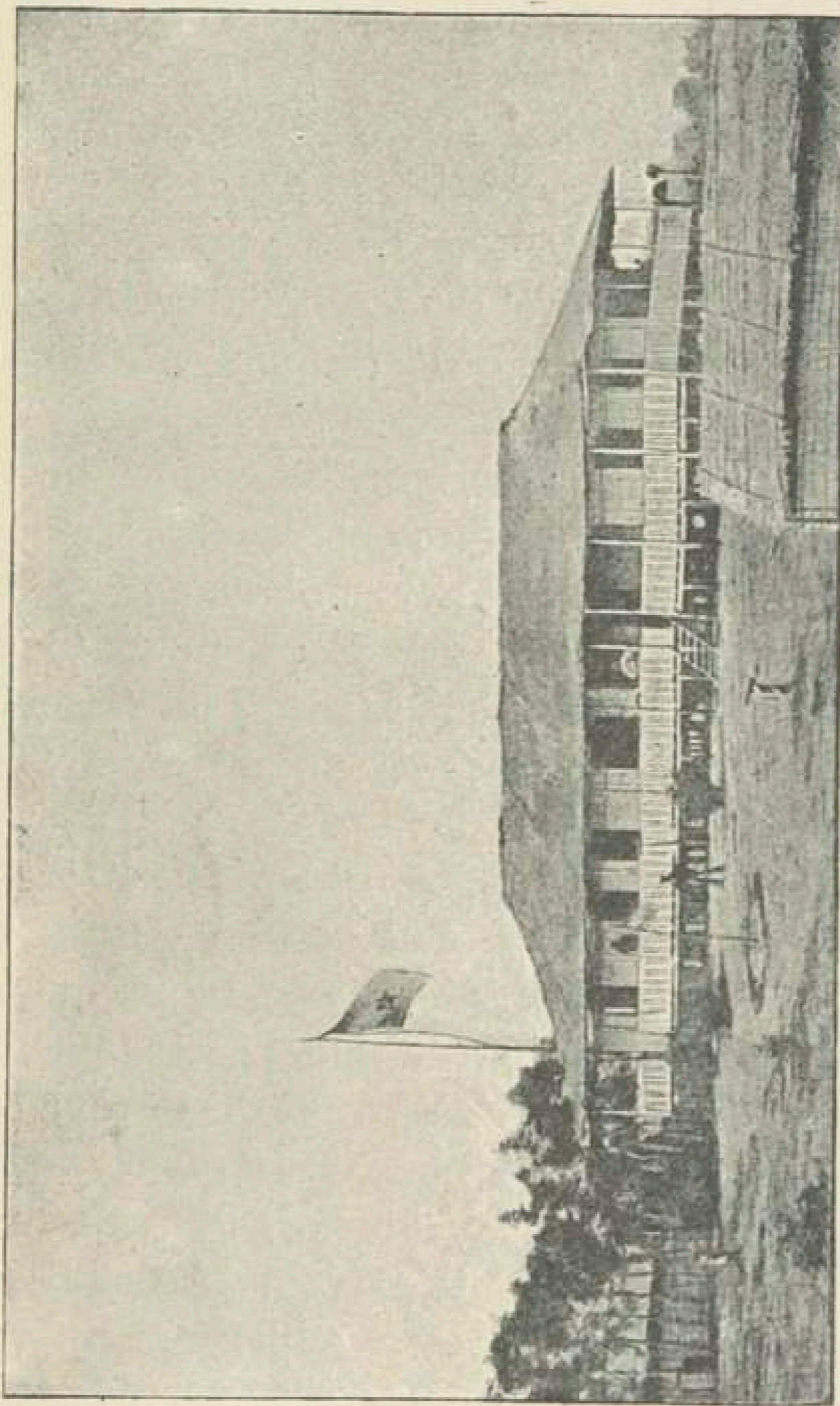
» Les exemples que j'ai cités suffisent pour démontrer que l'Etat indépendant du Congo exerce déjà son influence civilisatrice sur les populations barbares du haut fleuve. Songez, Mesdames et Messieurs, que c'est au milieu d'une agglomération de 30,000 âmes, et avec 50 hommes seulement, qu'en quelques mois des résultats sensibles ont été obtenus. Et je ne suis pas le seul qui ait réussi dans cette voie ; bien d'autres de mes camarades ont obtenu des succès plus considérables encore ; je citerai notamment mon vaillant ami, le lieutenant Van Gèle, que tous vous connaissez.

» Cet intrépide officier resta pendant un an à la tête de la station de l'Equateur avec 25 hommes ; dans cette région, le cannibalisme n'existe pas, mais l'habitude des sacrifices humains est très répandue ; du moins ils étaient fort fréquents à l'époque où Van Gèle y commença son établissement,

» Dix mois plus tard on pouvait s'apercevoir de la diminution de ces horreurs, et encore elles ne se commettaient plus que loin de ses yeux, et, comme l'a si bien dit un publiciste, la barbarie se faisait « honteuse et clandestine. »

» Les agents de l'Etat indépendant du Congo qui ont vécu au contact des Africains, ont la profonde conviction de l'accessibilité des noirs à la civilisation. Que sont donc nos Zanzibarites si durs au travail, si dévoués, si fidèles,

sinon des arrachés à la barbarie ; les coutumes féroces leur font horreur, et je ne songe pas sans émotion à l'esprit de sacrifice de ces héros obscurs qui, dans les moments de danger, me faisaient un rempart de leur corps.



*Type des habitations européennes des stations. Construction en bois avec vérandah et galerie.  
Le dessous sert de magasin.*

» L'entreprise colossale dirigée par S. M. Léopold II puise sa force vis-à-vis des puissances et de l'opinion publique dans le but même qu'elle poursuit ; ce but est, en effet, hautement civilisateur et nul membre de la famille humaine, digne de ce nom, n'a le droit d'y rester indifférent. »

(COQUILHAT)

**IV. Les stations du bassin du Kouilou.** — En 1882, Stanley fit entreprendre par les agents de l'Association, l'exploration et l'occupation du bassin du Kouilou et de la côte de l'Atlantique. Plusieurs expéditions partirent des rives du Congo. Le capitaine Grant Elliot, les lieutenants Van de Velde et Harou et d'autres officiers belges opéraient sur la côte, où furent fondées les stations de *Sette Cama*, *Mayommba* et *Loango*, et sur le cours inférieur du Kouilou où furent créées celles de *Rudolfstadt*, de *Baudouinville*, de *Frankville*, de *Stanley-Niadi*.

De son côté, M. Destrain créait celle de *Stephanieville*, et le capitaine Hanssens, celle de *Philippeville* sur le haut Niari, et plusieurs autres.

En moins de deux ans, sans tirer un coup de fusil, sans conflit avec les indigènes, le drapeau bleu à l'étoile d'or flottait dans 18 stations et une cinquantaine de villages importants, et de nombreux traités plaçaient tout le bassin du fleuve Kouilou et la côte sous la souveraineté de l'Association internationale. Le commerce y prit un développement remarquable.

Malheureusement, sous prétexte que M. de Brazza avait traversé le Niadi supérieur et fait occuper sur la côte le poste de Punta Nigra, la France revendiqua toute cette région, qui lui fut accordée par le traité du 3 janvier 1885, moyennant une indemnité dérisoire de 300 mille francs pour les constructions élevées dans les stations.

Cette perte a dû être sensible particulièrement aux éminents personnages qui furent les parrains des stations fondées, dont les noms seront changés apparemment par les nouveaux occupants (1). Tout au moins était-il convenable de les rappeler ici pour mémoire.

---

(1) Comme on pouvait le prévoir, après la cession, on s'empressa de supprimer les noms belges des stations qui rappelaient trop leur origine.

En dédommagement pourquoi ne les appliquerait-on pas à d'autres localités restées à l'Etat Indépendant ? Pourquoi, pour ne citer qu'un exemple, ne donnerait-on pas le nom de *Baudouinville* à Boma, le chef-lieu administratif, vu surtout que Boma « la palissade » n'est qu'un nom commun en Afrique ?

## LISTE DES EXPLORATEURS BELGES

EN AFRIQUE DE 1877 à 1884

Avant de clore le chapitre et de passer à l'ère nouvelle qu'inaugurera la fondation de l'Etat du Congo, en 1885, il nous paraît juste de réunir ici sous forme de liste les noms des cent premiers Belges qui ont collaboré à l'œuvre du Roi, soit sur la côte orientale avec l'Association internationale africaine, soit sur la côte occidentale, comme envoyés par le Comité d'études ou par l'Association du Congo.

## I. — AFRIQUE ORIENTALE.

Capitaine CRESPEL, commandant de la 1<sup>re</sup> expédition, parti en 1877, mort à Zanzibar en 1878.

Lieutenant CAMBIER, second, puis chef de la 1<sup>re</sup> expédition; il fonde la station de Karéma. Départ, 1877; retour en Europe 1882.

Docteur MAES, adjoint à la 1<sup>re</sup> expédition, mort à Zanzibar, 1878.

Lieutenant WAUTHIER, adjoint à la 1<sup>re</sup> expédition, mort à Hékoungou, 1878.

D<sup>r</sup> DUTRIEUX, adjoint à la 1<sup>re</sup> expédition, 1878-1879.

Cap. POPELIN, commandant de la 2<sup>e</sup> expédition, 1879, mort à Loukéké, 1881.

D<sup>r</sup> VANDEN HEUVEL, lieut. DUTALIS, OSCAR ROGER, BURDO, adjoints à la 2<sup>e</sup> expédition, rentrés en 1879-1882.

Cap. RAMAECKERS, chef de la 3<sup>e</sup> expédition, commandant de Karéma, 1880, mort à Karéma, 1882.

Lieut. DE LEU, adjoint à la 3<sup>e</sup> expéd., mort à Tabora, 1881.

Lieutenant BECKER, chef de Karéma, 1880, chef de la 5<sup>e</sup> expédition, 1884.

Lieut. STORMS, chef de la 4<sup>e</sup> expédition, commandant de Karéma, fondateur de la station de Mpala, 1882.

Sous-lieutenant DHANIS, adjoint à la 5<sup>e</sup> expédition, 1884.



DEMEUSE ROBERT, 1880-1881. — Lieut. CONSTANT CAMILLE. — MALUIN EMILE. — BEINE VICTOR. — Lieut. DURUTTE et DUBOIS, 1883-1884.

## II. — AFRIQUE OCCIDENTALE.

VAN SCHENDEL, TH. — DEMYTTENAERE, MICHEL. — LOESEWITZ, FR. — MEYER, LOUIS. — JANSSENS, L.-F. — PETIT, HUBERT. — GÉRARD, LAMBERT. — ROUBINET, JOSEPH. — HEBRANS, LOUIS, 1879.

GILLIS, chef des factoreries de Boma et de Nokki, chargé du service postal de l'A. I. C. 1880-84.



*Capitaine Van de Velde,  
chef de la station de Vivi.*



*Docteur Allard, directeur  
du Sanitorium de Boma.*

NÈVE, ingénieur, 1880, mort à Isanghila, 1881.

Capitaine BRACONNIER, chef de Léopoldville, 1880-83.

Lieutenant HAROU, chef de Manyanga, chef de l'expédition de Louemmé, 1880-84.

VAN DENBOGAERD, P. — VAN NESTE, P. — MARIT, mécanicien. — CALLEWAERT, CH., 1880-82.

Lieut. VALCKE, chef de Léopoldville, directeur du transport du *Stanley*, 1<sup>er</sup> voyage 1880-81, 2<sup>e</sup> voyage 1883.

Sous-lieut. JANSSEN, EUGÈNE, chef du Msuata, 1881, mort en 1883.

Sous-lieut. ORBAN, chef de Vivi, 1881, mort à Vivi, 1883.

Sous-lieut. DESTRAIN, chef de Stéphanieville, chef de la 2<sup>e</sup> division du Kouilou, 1881.

AMELOT, ingénieur, adjoint aux Stanley-Falls, 1881, mort sur le Haut Congo en 1884 en route pour Zanzibar.

Lieutenant VANDE VELDE, Liévin, chef au Kouilou et à Vivi, 1881-83.

Sous-lieutenant VANDE VELDE, J., à Léopoldville, 1882, mort en 1882.

FRANÇOIS, J. B. — GILLIS, HECTOR. — VERKENS, EUGÈNE. — ROOMS, FR. — WENSEL, H., 1882-84.

Capitaine HANSENS, chef de l'exp. au Kouilou et sur le Haut Congo, 1882, mort en 1885.

Lieutenant NILIS, chef de Manyanga, 1882-84.

Sous-lieutenant GRANG, NICOLAS, 1882, mort à Léopoldville, 1883. — PERSYN, AUG. — HOORNAERT, 1882-83.



*Lieutenant Liebrechts,  
chef de la station de Bolobo.*



*Lieutenant Van Gèle,  
chef de la station de l'Equateur.*

Lieut. VAN GELE, chef de Lutété, puis de l'Equateur, 1882.

Sous-lieutenant PARFONRY, chef d'Isanghila, 1882, mort en 1883.

BRUNFAUT, voyageur, chef de station de Bolobo, 1882-84.

Lieut. COQUILHAT, chef de la station des Bangalas, 1882.

Lieutenant VANDEVELDE, GUIL., attaché au service de la flottille, 1882-83.

Lieutenant AVAERT, chef d'Isanghila, 1882-83.

Lieutenant HANEUSE, chef de Manyanga, 1882-84.

Docteur ALLARD, directeur du sanitorium de Boma, 1882.

Sous-officier LEGAT, chef de Francktown, 1882.

PALMAERTS, JOSEPH ; LOMMEL, 1883-84.

ROGER, OSCAR, à Isanghila, chef de Msuata, 1882-84.  
 D<sup>r</sup> VANDEN HEUVEL, médecin à Léopoldville, 1882-84.  
 Sous-officier HODISTER, chef de Massabé, puis de Rudolfstadt, 1883.  
 Lieutenant VANKERKHOVEN, chef d'Issanghila, 1883.  
 Lieutenant LIEBRECHTS, chef de Bolobo, 1883.  
 WATTERINCKX, chef de Toutonville, 1883 — MARKE, H. LOENS, charpent., 1883-84. — MONET, 1883. — HUSSON, chef de Sette-Cama, 1883. — VANDENDRIESCHE, 1883.  
 Sous-officier DESTRAIN, G., sous-chef à Manyanga, 1883.  
 COURTOIS, pharmacien, adjoint à Léopoldville, 1883, mort en 1884.  
 DELCOMMUNE, directeur des factoreries de Boma et de Nokki, 1883.  
 CASMAN, chef de Moukoumbi, 1883. — CRANSHOFF et JARDIN, comptables. — J. DECOEN. — JOSEPH NAETS, 1883.  
 VANDEN HEUVEL, EMILE, adjoint au sanitorium de Boma, 1884.  
 Cap. ZBOÏNZKI, attaché au transport du *Stanley*, 1884.  
 Sous-lieutenant LEMARINEL, attaché au transport du *Stanley*, 1884.  
 ARTHUR WEBER, chef de Mayumba. — VANDEN PLAS, comptable. — MANDUAU, chef de Kimpoko. — DELATTE, à Manyanga, — RUEN, mécanicien. — STELEMAN, adjoint à Isanghila. — ROBBE, à Manyanga. — STÉVART, à Léopoldville. — Docteur NILIS et DE REGGHÈRE, à Léopoldville. — MARTIN, charpentier. — ENGELS et RIGA, mécaniciens, tous partis en 1884.

Cette liste étant dressée (d'après M. Wauters) pour décembre 1884, les personnages dont le retour n'est pas indiqué par une deuxième date, se trouvaient en Afrique en 1885 et y ont séjourné un temps plus ou moins long. Plusieurs autres y sont retournés postérieurement.

Aux derniers chapitres, nous donnerons les noms des nouveaux explorateurs ou agents envoyés dans les années 1886 et 1887.

## CHAPITRE VIII.

### ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

SA FONDATION. — SON ADMINISTRATION. (1885).

**Les dangers politiques.**— Le comité d'études du Haut-Congo avait accompli des travaux considérables, grâce à l'activité de Stanley et de ses compagnons. Des stations jalonnaient les rives du Congo jusqu'aux Stanley-Falls, et celles du Kouilou-Niari jusqu'à la mer.

Ce fut alors que ce comité se transforma en prenant le titre d'*Association internationale du Congo*, laquelle adoptant le drapeau bleu de la primitive Association africaine, eut pour but politique l'acquisition de territoires avec les droits de souveraineté, par le moyen de contrats légaux conclus avec les indigènes ; en un mot, la création d'un Etat libre et neutre qui pût être reconnu par le droit européen. Il s'agissait avant tout de couper court aux convoitises de certaines puissances voisines.

En effet, déjà les dangers croissaient pour l'œuvre du Roi ; ils venaient d'une part, des prétentions du Portugal, qui réclamait tout ou partie du bassin du Congo comme lui appartenant depuis quatre siècles, alors qu'il n'y avait laissé aucune trace d'organisation, ni même d'occupation au-delà des chutes. Le gouvernement Anglais sembla un instant, vouloir épouser les intérêts du Portugal ; mais l'opinion publique préférant la liberté commerciale, le força à renoncer au projet de traité anglo-portugais.

D'autre part, le gouvernement français avait ratifié le traité conclu, nous avons vu dans quelles circonstances, avec le Makoko, soi-disant souverain des deux rives du fleuve dans les parages du Stanley-Pool. Admettre de telles prétentions, c'était barrer aux Belges la sortie du pays. La France réclamait en outre tout le bassin du Kouilou, nonobstant les établissements internationaux déjà existants.

Ce fut sans doute pour conjurer le danger le plus pressant, que l'Association consentit en 1884 (23 avril) à signer une convention par laquelle « elle s'engageait à donner la » préférence à la France si, par des circonstances impré- » vues, elle était obligée un jour d'aliéner ses possessions. » De son côté, le gouvernement français prenait l'engage- » ment de respecter les stations et les territoires de l'Asso- » ciation. »

Cette convention, quelque peu compromettante, aurait dû, semble-t-il, être annulée par les actes du Congrès de Berlin.

En avril 1884, les Etats-Unis furent plus généreux : un vote du Sénat reconnut les droits souverains de l'Association internationale du Congo, et, la traitant comme *puissance amie*, le gouvernement américain conclut avec elle une convention par laquelle l'Association accordait la liberté du commerce et de la navigation sur ses territoires, avec la faculté pour les étrangers de s'y fixer librement, d'y acquérir des terres, etc.

Reconnue par une puissance de cette valeur, l'Association devenait en réalité un *Etat souverain*.

C'est alors qu'intervint le prince de Bismark. Désireux d'acquérir des possessions coloniales qui manquaient à l'empire allemand et convoitant déjà peut-être les territoires de l'Afrique orientale, le chancelier fit cause commune avec la France qui voulait agrandir ses colonies. Les deux puissances s'entendirent pour la convocation de la Conférence de Berlin, à l'effet de régler diverses questions de droit international. Dès le 8 du mois de novembre, l'Allemagne imitant l'Amérique, avait reconnu la *souveraineté* de l'Association internationale du Congo.

**La Conférence de Berlin.** — La conférence de Berlin s'ouvrit le 15 novembre 1885. Quatorze puissances avaient répondu à l'appel de l'Allemagne, ou plutôt de M. de Bismark, et prirent part aux délibérations. Ce sont : l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Autriche, la Russie, l'Italie, qui sont les six grandes puissances européennes ; en outre, les Etats-Unis, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norwège et la Belgique.

Parmi ces Etats, l'Allemagne et la France, par suite d'une entente préalable, ont eu le rôle prépondérant, ce qui explique les avantages qu'elles en ont retirés et que nous verrons plus loin.

Quant à l'Angleterre, elle n'eut qu'un rôle passif, et eut même à défendre ses droits souverains dans le bassin du Niger. Toutefois, ainsi que les Etats-Unis, elle a prêté ses bons offices à l'Association internationale.

**Résolutions de la Conférence.** — Les résolutions prises par la Conférence comportent quatre points principaux, réglant des droits internationaux. La reconnaissance du nouvel Etat du Congo vient ensuite comme corollaire.

I. Le premier point concerne la *liberté du commerce et de la navigation* sur le Congo et son bassin conventionnel. Cette liberté est assurée par la création d'une *zone commerciale neutre* qui non-seulement comprend tout le bassin hydrographique du fleuve, mais se prolonge de l'Atlantique à l'océan Indien en englobant à l'ouest une partie des territoires du Congo français et portugais, et, à l'est, le Zanguebar et le Mozambique portugais depuis le 5<sup>e</sup> degré de latitude nord jusqu'à l'embouchure du fleuve Zambèze. Quelles que soient les puissances occupantes, actuelles ou à venir, de cette zone neutralisée, elles ne pourront y établir aucun droit de douane sur les marchandises importées ; seuls les produits exportés pourront être taxés dans des limites restreintes.

La surveillance de l'exécution de ces décisions et la police des voies incomberont à une commission internationale.

La Conférence consacre une *liberté analogue de navigation pour le Niger*. La France et l'Angleterre ayant seules des possessions sur ce fleuve, se chargeront de la police, la première sur le Haut-Niger, la seconde dans le Delta.

II. Le second point établit la *neutralité*, en cas de guerre, de ces territoires et l'interdiction aux puissances, même occupantes, d'en faire la base de leurs opérations militaires, pour ne pas nuire à la liberté commerciale et à la tranquillité du pays.

III. Une troisième déclaration est relative à l'*extirpation de la traite des nègres* ; elle met des entraves à l'introduction des alcools et des armes de guerre au milieu des peuplades africaines.

IV. Le quatrième point détermine les formalités à remplir pour rendre effectives *les prises de possession* de nouveaux territoires en Afrique. Toute nation qui vient d'annexer un territoire doit en adresser une notification officielle aux autres puissances, et désigner en même temps les limites de son emprise, du moins sur la partie littorale ou maritime.

Toutes les puissances se sont mises assez aisément d'accord sur les points ci-dessus.

**Reconnaissance de la souveraineté de l'Association du Congo.** — Il n'en est pas de même du cinquième point, qui était cependant le principal, mais qui n'était qu'indirectement indiqué dans le programme. C'est la reconnaissance officielle, comme puissance souveraine, de cette *Association internationale* qui, la première, avait jeté les bases de la colonisation dans l'immense région du Congo.

« Pendant quatre mois, dit M. Banning, tout en s'acquittant de sa mission propre, la Conférence de Berlin a été le foyer de négociations actives, poursuivies en dehors d'elle, mais étroitement connexes à l'objet de ses délibérations. Il s'est agi de généraliser la reconnaissance et de fixer les limites du territoire de l'Association. Cette tâche était compliquée ; conduite par des moyens purement

moraux, elle devait se heurter à plus d'une difficulté et passer par bien des péripéties. Jusque dans les premiers jours de janvier 1885, les traités de reconnaissance furent successivement conclus, sur la base commune de la liberté commerciale absolue, avec l'Angleterre (le 16 décembre), l'Italie (le 19), l'Autriche-Hongrie (le 24), les Pays-Bas (le 27), l'Espagne, la France, la Russie, la Suède et Norwège, le Danemark et le Portugal.

» La négociation avec la France a été longue et laborieuse : ouverte à Berlin même, transférée à Paris dans les derniers jours de décembre, renvoyée à Berlin vers la mi-janvier, elle n'a abouti que le 5 février. La matière en était difficile et complexe ; il y avait à résoudre une question territoriale, une question financière et une question de médiation. L'Association ne pouvait, sans souscrire à sa ruine, concéder les limites réclamées par la France, à moins d'avoir la certitude de l'abandon des prétentions portugaises sur la rive droite du Congo. De là les lenteurs et les vicissitudes d'une négociation dont les bases même ont souvent varié.... »

Après de longues négociations, l'Association a dû céder à la France ses 14 établissements de la côte et du bassin du Kouilou-Niari, dont plusieurs portent des noms significatifs, tels que : Philippeville, Baudoenville, Stéphanieville, Rudolfstadt, Stanley-Niari, Strauchville (du colonel Strauch, président de l'Association).

Le territoire du Kouilou prolongé à l'est jusqu'au Congo moyen, ajouté au bassin de l'Ogôoué et à l'ancien Gabon français, constitue pour la France une superbe colonie de plus de 600,000 km. carrés, où l'on trouve en outre les stations de Franceville et de Brazzaville, celle-ci, sur la rive nord du Stanley-Pool.

De son côté, le Portugal a obtenu de prolonger au nord le territoire de l'Angola, jusqu'à l'embouchure du Congo, rive gauche. La limite suivra le parallèle de Nokki jusqu'à la rencontre du Koango, affluent du Congo, et remontera cette rivière jusqu'à sa source dans la direction du sud.



**Séance finale du 23 février 1885.** — Ces difficultés aplanies, le gouvernement de la Belgique, qui s'était abstenu jusque là, à cause de sa neutralité politique, imite les autres Etats en reconnaissant la souveraineté de l'Association.

En conséquence, dans la séance de clôture du 23 février, M. le colonel Strauch, président de l'Association, notifie l'adhésion de celle-ci, par la lettre suivante adressée à S. A. S. le prince de Bismark :

« Prince, l'Association internationale du Congo a conclu »  
» successivement avec les puissances représentées à la »  
» Conférence, *des traités qui reconnaissent son pavillon* »  
» comme celui d'un Etat ou d'un gouvernement ami.

» S. M. le Roi (Léopold) en porte la connaissance au Congrès.... »

Le président, M. Busch, fit suivre cette communication des paroles ci-après, qui marquent l'admiration des puissances pour l'œuvre du roi Léopold.

« Messieurs, je crois être l'interprète du sentiment unanime de la Conférence en saluant comme un événement heureux la communication qui nous est faite, et qui constate la reconnaissance unanime de l'Association du Congo. Tous nous rendons justice au but élevé de l'œuvre à laquelle S. M. le Roi des Belges a attaché son nom ; tous, nous connaissons les efforts et les sacrifices au moyen desquels Il l'a conduite au point où elle est aujourd'hui ; tous, nous faisons des vœux pour que le succès le plus complet vienne couronner une entreprise qui peut seconder si utilement les vues qui ont dirigé la Conférence. »

Le baron de Courcel (France) prend la parole dans les termes suivants :

« En qualité de représentant d'une puissance dont les possessions sont limitrophes de celles de l'Association internationale du Congo, je prends acte avec satisfaction de la démarche par laquelle cette Association nous notifie son entrée dans la vie internationale. J'émetts au nom de mon Gouvernement, le vœu que l'Etat du Congo, territoriale-

ment constitué aujourd'hui dans des *limites précises* (1), arrive bientôt à pourvoir d'une organisation gouvernementale régulière, le vaste domaine qu'il est appelé à faire fructifier. Ses voisins seront les premiers à applaudir à ses progrès, car ils seront les premiers à profiter du développement de sa prospérité et de toutes les garanties d'ordre, de sécurité et de bonne administration dont il entreprend de doter le centre de l'Afrique.



*M. le général Strauch.  
Président de l'Association internationale du Congo.*

» Le nouvel Etat doit sa naissance aux aspirations généreuses et à l'initiation éclairée d'un Prince entouré du respect de l'Europe. Il a été voué, dès son berceau, à la pratique de toutes les libertés. Assurés du bon vouloir

---

(1) Nous verrons ci-après que cette déclaration du ministre français n'a pas empêché le gouvernement de la République de réclamer deux ans après la plus grande partie du territoire de l'Ubangi, et d'exiger la préemption en sa faveur. Puisque les bienfaits de l'Etat libre, vu son caractère essentiel de neutralité, profitent à toutes les puissances, pourquoi ce privilège en faveur de l'une d'elles ?

unanime des puissances qui se trouvent ici représentées, souhaitons-lui de remplir les destinées qui lui sont promises, sous la sage direction de son auguste fondateur, dont l'influence modératrice sera le plus précieux gage de son avenir. »

Sir Edward Malet (Angleterre) s'exprime de son côté comme suit :

« La part que le gouvernement de la Reine a prise dans la reconnaissance du drapeau de l'Association, comme de celui d'un gouvernement ami, m'autorise à exprimer la satisfaction avec laquelle nous envisageons la Constitution de ce nouvel Etat, due à l'initiative de S. M. le Roi des Belges. Pendant de longues années, le Roi, dominé par une idée purement philanthropique, n'a rien épargné, ni efforts personnels, ni sacrifices pécuniaires, de ce qui pouvait contribuer à la réalisation de son but. Cependant le monde en général regardait ses efforts d'un œil presque indifférent. Par ci, par là, S. M. soulevait la sympathie, mais c'était en quelque sorte plutôt la sympathie de la condoléance que celle de l'encouragement. On croyait que l'entreprise était au-dessus de ses forces, qu'elle était trop grande pour réussir. On voit maintenant que le Roi avait raison et que l'idée qu'il poursuivait n'était pas une utopie. Il l'a menée à bonne fin, non sans difficulté ; mais ces difficultés mêmes ont rendu ce succès d'autant plus éclatant. En rendant à S. M. cet hommage de reconnaître tous les obstacles qu'Elle a surmontés, nous saluons l'Etat nouveau-né avec la plus grande cordialité et nous exprimons un sincère désir de le voir fleurir et croître sous son égide. »

Les représentants des autres Etats signataires ont tenu un langage analogue, ce qui prouve l'admiration générale pour l'œuvre du Roi, et devrait être pour l'avenir la meilleure garantie de sa stabilité.

**Léopold II, souverain de l'Etat indépendant du Congo.** — L'Etat du Congo était créé, ses limites étaient tracées, comme nous le dirons plus loin. Restait la question de savoir qui en serait le premier souverain et quelle forme de gouvernement serait adoptée.

Il va de soi que le Roi Léopold, l'heureux promoteur et le généreux bailleur de fonds de l'œuvre africaine, avait seul droit à la qualité de Souverain du Congo. L'opinion publique le désignait comme tel. De nombreuses adresses au Roi furent signées en Belgique par les Corps de l'Etat aussi bien que par les Chambres de commerce, et les particuliers le félicita de l'heureux résultat de la Conférence de Berlin.

Assuré de cette approbation générale, S. M. Léopold II écrivit à ses ministres, le 16 avril, la lettre suivante, pour leur demander de présenter aux Chambres un projet de loi l'autorisant, conformément à l'article 62 de la Constitution, à accepter la souveraineté d'un autre Etat :

« Messieurs.

» L'œuvre créée en Afrique par l'Association internationale du Congo a pris un grand développement. Un nouvel Etat se trouve fondé, ses limites sont déterminées et son pavillon est reconnu par presque toutes les puissances.

» Il reste à organiser sur les bords du Congo le gouvernement et l'administration.

» Les plénipotentiaires des nations représentées à la Conférence de Berlin se sont montrés favorables à l'œuvre entreprise, et depuis, les deux Chambres législatives, les principales villes du pays et un grand nombre de corps et d'associations importantes m'ont exprimé à ce sujet les sentiments les plus sympathiques.

» En présence de ces encouragements, je ne puis reculer devant la poursuite et l'achèvement d'une tâche à laquelle j'ai pris, en effet, une part importante, et puisque vous estimez comme moi, Messieurs, qu'elle peut être utile au pays, je vous prie de demander aux Chambres législatives l'assentiment qui m'est nécessaire.

» Les termes de l'article 62 de la Constitution caractérisent par eux-mêmes la situation qu'il s'agirait d'établir :

» Roi des Belges, je serais en même temps le souverain d'un autre Etat.

» Cet Etat serait indépendant comme la Belgique, et il jouirait, comme elle, des bienfaits de la neutralité.

» Il aurait à suffire à ses besoins et l'expérience, comme l'exemple des colonies voisines, m'autorise à affirmer qu'il disposerait des ressources nécessaires.

» Sa défense et sa police reposeraient sur des forces africaines commandées par des volontaires européens.

» Il n'y aurait donc entre la Belgique et l'Etat nouveau qu'un lien personnel. J'ai la conviction que cette union serait avantageuse pour le pays, sans pouvoir lui imposer des charges en aucun cas.

» Si mes espérances se réalisent, je me trouverai suffisamment récompensé de mes efforts. Le bien de la Belgique, vous le savez, Messieurs, est le but de toute ma vie. »

D'après l'art. 62 de la Constitution, « le roi ne peut être en même temps chef d'un autre Etat, sans l'assentiment des deux Chambres. Aucune des Chambres ne peut délibérer sur cet objet, si deux tiers au moins des membres qui la composent ne sont présents, et la résolution n'est adoptée qu'autant qu'elle réunit au moins les deux tiers des suffrages. »

Le 28 avril, la Chambre des représentants et, le 30, le Sénat ont adopté un projet de loi ainsi conçu :

« Sa Majesté Léopold II, roi des Belges, est autorisée à être le chef de l'Etat fondé en Afrique par l'Association internationale du Congo.

» L'union entre la Belgique et le nouvel Etat sera exclusivement personnelle. »

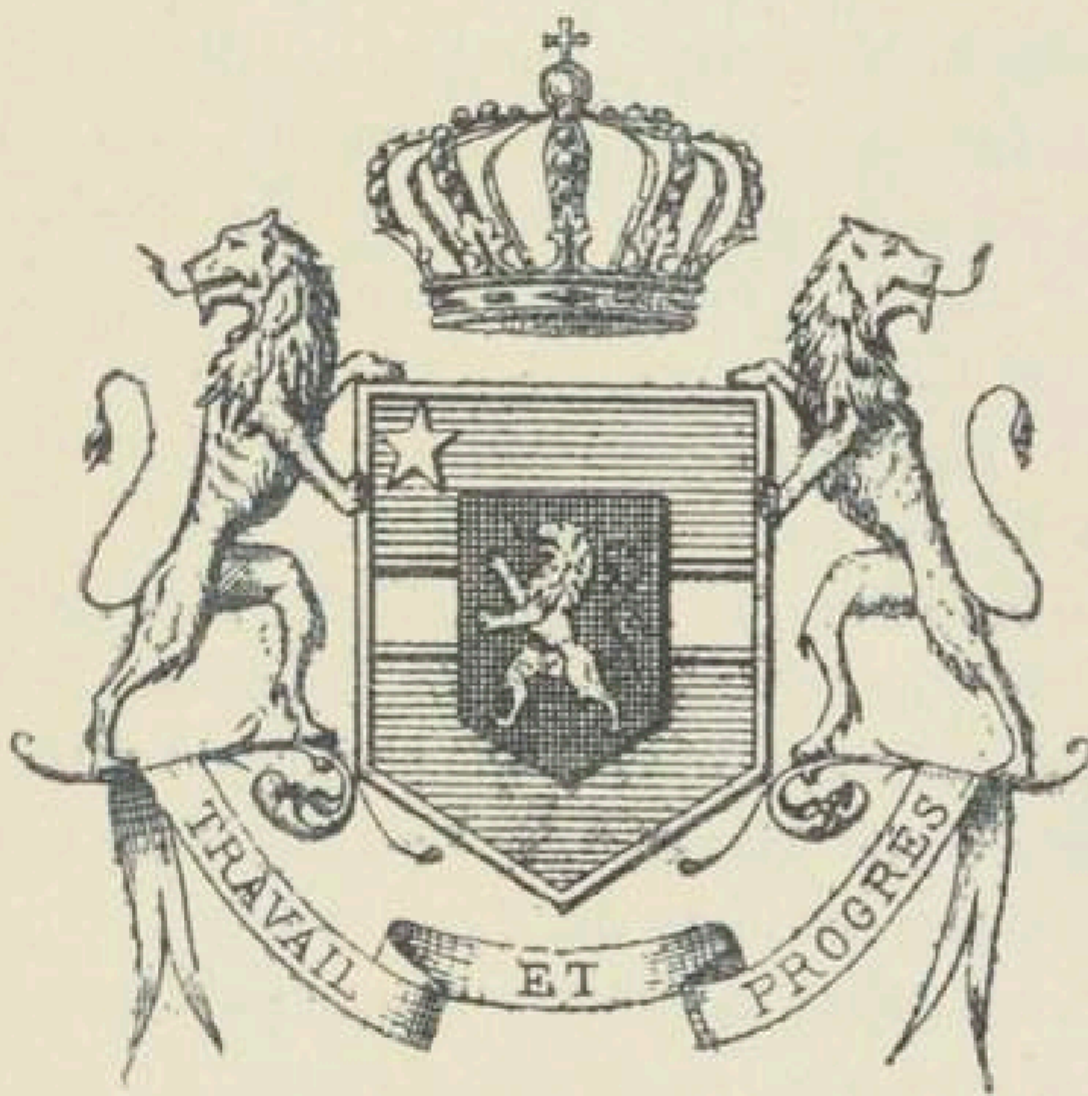
De façon que la neutralité de la Belgique ne peut pas être compromise par le fait de cette union.

L'autorisation des Chambres obtenue, Léopold II choisit le titre de SOUVERAIN DE L'ETAT INDÉPENDANT DU CONGO, écartant ceux de prince, de roi ou d'empereur du Congo, que l'on avait mis en avant.

Les armes du nouvel Etat sont les armes personnelles de Léopold, et non celles de la Belgique, et son drapeau est le drapeau *bleu à étoile d'or*, le même qu'avait inau-

guré l'Association africaine, et qui, paraît-il, avait été le drapeau de l'ancien Etat indigène du Congo (San-Salvador, aujourd'hui englobé dans les possessions portugaises).

**Les armoiries** de l'Etat du Congo portent : D'azur à la fasce onnée d'argent, accompagnée en chef à dextre d'une étoile à cinq rais d'or, et chargée d'un écu de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules (qui est de Belgique) ; portant sur l'épaule un écusson barelé d'or et de sable de dix pièces au crancelin de sinople posé en bande, (qui est



*Les armoiries de l'Etat indépendant du Congo.*

de Saxe). L'écu, sommé de la couronne royale d'or, est supporté de lions léopardés au naturel.

Devise : « TRAVAIL ET PROGRÈS. »

Le tout placé sur un manteau de pourpre doublé d'hermine, surmonté de la couronne royale.

Dans le *Sceau* de l'Etat, on a reproduit les mêmes armoiries du Souverain combiné avec l'image du grand fleuve du Congo.

**Limites officielles de l'Etat du Congo**, fixées pendant les négociations de la Conférence de Berlin.

1° *A l'ouest*. Le littoral de l'océan Atlantique jusqu'à l'embou-

chure de la rivière qui se jette dans l'océan Atlantique au sud de la baie de Cabinda ; — la droite qui joint cette embouchure à Cabo Lombo ; — le parallèle de ce dernier point prolongé jusqu'à son intersection avec le méridien du confluent du Culcacalla avec le Luculla, le méridien ainsi déterminé jusqu'à sa rencontre avec la rivière Luculla ; le cours du Luculla jusqu'à son confluent avec le Tchiloango.

2° *Au nord-ouest.* La rive gauche du Tchiloango jusqu'à sa source la plus septentrionale ; la crête de partage des eaux du Niadi-Kouilou et du Congo jusqu'au delà du méridien de Manyanga ; le Congo jusqu'au Stanley-Pool ; la ligne médiane du Stanley-Pool ; le Congo jusqu'à un point à déterminer en amont de la rivière Licona-Nkundja ; une ligne à déterminer depuis ce point jusqu'au 17° de long. E. de Greenwich, en suivant autant que possible la ligne de partage des eaux du bassin de la Licona-Nkundja ; le 17° degré de long. E. de Gr., jusqu'à sa jonction avec le 4° parallèle de latitude nord (1).

2° *Au nord,* le parallèle de 4° latitude nord, entre les méridiens de 17° et 30° long. E. de Greenwich.

3° *A l'est,* le méridien de 30 E. de Greenwich jusqu'à 1° 20 de lat. sud ; de là une ligne brisée jusqu'à la pointe N. du lac Tanganika ; la ligne médiane de ce lac ; une ligne joignant le Tanganika et le lac Bangouéolo (une version dit : en passant par le lac Moéro) ; puis la ligne médiane du Bangouéolo.

5° *Au sud et sud-ouest,* la ligne de partage des bassins du Congo et du Zambèze, vers 13° lat. S. ; le méridien de 24° et une ligne légèrement ondulée jusqu'au parallèle de 6° lat. S. ; le parallèle de 6° lat. S. jusqu'à la rencontre du Koango ; une petite partie du Koango ; le parallèle de Nokki (5° 50' lat. S.) ; le méridien qui passe par l'embouchure de la petite rivière Ango-Ango, entre la factorerie hollandaise et la factorerie portugaise ; de là le cours du Congo jusqu'à la mer ; laissant au sud le Congo portugais et l'Etat indigène du Muata-Yamvo (qui semble être réservé à l'influence du Portugal).

(1) En 1887, la limite du 17° degré de longitude a été supprimée et reportée plus à l'est au cours de l'*Ubangi*. Par contre, la limite du 4° parallèle N., a été aussi reportée plus au nord jusqu'au cours *préssumé* de l'*Ubangi* entre les 19° et 22° degrés de longitude, mais elle reste vraie du 22° et 30° degré.

Voir ci-après, page 152.

**Superficie et population.** — Le nouvel État est ainsi renfermé dans le centre du continent. Mais l'accès à l'intérieur est ménagé par une bande de territoire large de 25 lieues en moyenne qui, du littoral, court sur la rive droite du Congo jusqu'à Vivi et comprend de là les deux rives du fleuve jusqu'à Manyanga.

Ainsi délimitée, la superficie de l'État libre du Congo est d'environ 2,000,000 de kilomètres carrés, ce qui représente 66 fois l'étendue de la Belgique, 4 fois celle de la France, la moitié de la superficie de la Russie et le cinquième de celle de l'Europe. Les dimensions sont en moyenne de 18 degrés environ, soit 350 lieues ou 1,700 kilomètres du N. au S., et autant de l'E. à l'O.

C'est considérable comme étendue, mais le chiffre de la population y répond-il ! Y a-t-il là 20, 30, 40 millions d'habitants, même plus, comme on l'a supputé d'après les régions traversées par Stanley ? Il serait hasardeux de se prononcer, et mieux vaut admettre moins que plus, soit 25,000,000 d'individus, ce qui est déjà un chiffre respectable, atteint en Europe par six pays seulement.

Ajoutons en passant que ces intéressants indigènes, nègres ou autres, ne sont que des sauvages ; qu'ils vivent de peu, ne s'habillent guère, logent dans des huttes ou chaumières ; que leurs besoins, en un mot, sont très restreints et leurs industries bien primitives. Toutefois le contact des Européens modifiera cet état des choses. Les échanges de produits du pays contre les cotonnades, les ustensiles, les colifichets européens amèneront les indigènes à des mœurs moins simples, et leur coquetterie tout d'abord y trouvera son compte, car ces pauvres natifs ne sont généralement que de grands enfants, quand ils ne sont pas de féroces cannibales, abrutis par les passions, ou plutôt des malheureux démoralisés par la traite de chair humaine.

Allons plus loin. Les nègres du Congo ne sont-ils pas devenus les frères d'adoption des six millions de Belges, puisque ils ont désormais le même souverain ?

N'est il pas convenu de considérer un roi, un souverain, comme le père de ses peuples ?



Soyons plus généreux, je dirai même plus chrétiens. Pourquoi refuserions-nous la fraternité des Congolais ? Nous sommes blancs et ils sont noirs, objecterez-vous. Oui, mais ce n'est là qu'une question de couleurs, qu'on ne doit pas discuter, dit le proverbe. Qui vous dit que les noirs ne se croient pas plus beaux que nous, « visages pâles » ? Et comment pourrions-nous les convaincre du contraire ?... Ils sont sauvages, c'est vrai, mais ni plus ni moins que nous ne l'étions il y a deux mille ans. Et qui nous dit que dans deux mille ans, les Africains ne nous auront pas gagnés, dépassés en civilisation ?... Ils sont païens, superstitieux, cruels, anthropophages ! Qu'étions-nous jadis, avant l'influence du christianisme ? Les Romains traitaient nos pères de Barbares ; soyons plus charitables, de peur qu'un jour les Congolais ne nous appliquent la même épithète, et tâchons de les attirer doucement à nous comme des amis malheureux, des frères cadets, des enfants prodiges qu'il faut réintégrer dans la grande famille dont nous sommes les aînés.

**Monarchie absolue.** — « De ce que le roi Léopold a « pris », comme il le dit lui-même, « le titre de Souverain de l'État indépendant du Congo », il ressort qu'il ne l'a reçu de personne et que, monarque absolu, du moins en Afrique, il est le seul arbitre, humainement parlant, des destinées de ses nouveaux sujets. Mais qu'on se rassure ; ce n'est point pour en mésuser ou en abuser qu'il s'est attribué un pouvoir aussi étendu. Ne sait-on pas que, dans la conférence africaine de Berlin, les représentants officiels des puissances qui s'y trouvaient réunies ont rendu hommage aux intentions bienveillantes et humanitaires du fondateur de l'Association internationale, et que nul ne les met en doute ?

« C'était faire preuve de sagesse que de ne pas doter les nègres de l'Afrique équatoriale d'un gouvernement représentatif, pour lequel ils sont loin d'être mûrs. D'ailleurs, tout façonnés déjà à la soumission envers les chefs de tribus, véritables autocrates à petit pied, il ne viendra de

longtemps à la pensée d'aucun d'eux de réclamer des droits civiques, qu'on ne leur retire pas et qu'il leur paraît tout naturel de ne pas exercer. » (Moynier).

**Administration de l'Etat indépendant.** — L'organisation du nouvel Etat est celle d'une monarchie constitu-



*Soldats haoussas, nègres de Guinée au service de l'Etat du Congo.*

tionnelle, sans être représentative. Le souverain gouverne à l'aide de trois ministres qui portent le titre d'*administrateurs généraux* : celui de *l'intérieur* (M. le général Strauch) ; celui *des finances* (M. Van Neuss) ; celui *des affaires étrangères et de la justice* (M. Van Eetvelde).

Ce *gouvernement central* siège à Bruxelles ; il communique avec un *gouverneur-général*, dont la résidence en Afrique est actuellement à Boma. Celui-ci, avec le concours des chefs de stations ou de districts et de juges résidant au Congo, constitue le *gouvernement local*.

Le premier gouverneur-général nommé fut le célèbre Gordon-Pacha, qui avait accepté, mais qu'une mission spéciale pour l'Angleterre envoya mourir en héros à Khar-toum, en combattant l'insurrection du Mahdi. Il succédait de fait à H. Stanley, dont les fatigues réclamaient un repos bien mérité. Le colonel anglais sir de Winton fut nommé en remplacement et eut pour successeur M. Camille Janssen, belge, docteur en droit.

Un décret récent institue un *vice-gouverneur-général* et un *comité consultatif* composé de Juges et de Directeurs.

Un *Bulletin officiel de l'Etat indépendant du Congo*, paraissant à Bruxelles depuis 1885, a publié déjà un grand nombre de décrets du Roi-Souverain et d'ordonnances du gouverneur-général, organisant les services publics : régime foncier, acquisition de terre, état-civil, justice, tribunaux, répression et extradition, navigation et usage des pavillons, droits de sortie, postes et union postale, système monétaire, etc.

Une force armée composée d'indigènes et commandée par des Européens, officiers belges pour la plupart, maintient la police générale.

Des services réguliers de navigation sur le fleuve, un chemin de fer ou des routes le long des parties non navigables seront à créer ; les affluents du Congo seront à explorer ; des stations, des marchés, à établir pour généraliser les rapports avec les indigènes, tenir en respect les tribus belliqueuses, soutenir les faibles, appuyer les efforts des missions catholiques et protestantes déjà établies ou à fonder. Pour faire face à tous les besoins, il faut se créer des ressources financières, dont la plus importante consistera dans les droits que la Conférence de Berlin a permis d'établir sur la sortie des matières indigènes, en vue de couvrir les frais de la création d'un chemin de fer ou d'autres travaux utiles au commerce.

Les seuls droits qui pourront être prélevés seront établis par une commission internationale que le gouvernement impérial d'Allemagne doit convoquer dès que cinq nations auront nommé leurs délégués. Cette Commission doit régler toutes les questions de transit et de navigation d'après des principes analogues à ceux établis par la Commission du Danube. C'est elle qui doit fixer les péages pour l'amélioration de la navigation, pour la construction des phares, les droits de pilotage et toutes charges similaires. Seront également soumis à son approbation les droits sur les routes, chemins de fer et canaux, et ces droits seront réglés de manière à ne rapporter aux constructeurs qu'un juste taux d'intérêt. Sont soigneusement prohibés tous droits de préférence des possesseurs d'actions dans toute entreprise de ce genre. Les délégués peuvent également prélever des droits sur d'autres ouvrages matériels ou techniques, tels que magasins, etc., et aussi pour le paiement des auxiliaires qu'ils emploieront pour faire exécuter leurs ordres et leurs règlements, mais les délégués eux-mêmes devront être rétribués par leurs propres gouvernements. Ce contrôle convenablement exercé, semble devoir être aussi efficace et bienfaisant que le fut celui qu'exerça le gouvernement anglais sur la Compagnie des Indes orientales.

**Proclamation en Afrique de la Constitution du nouvel Etat.** — C'est le 19 juillet 1885 qu'a été proclamée, à Banana, la Constitution de l'Etat indépendant du Congo, dans une cérémonie présidée par M. l'administrateur-général, sir Francis de Winton, et à laquelle assistaient les représentants de toutes les maisons de commerce établies sur la rive droite du fleuve, ainsi que les chefs indigènes résidant entre Banana et Boma.

La veille, l'administrateur-général avait fait connaître aux commerçants blancs, ainsi qu'aux agents de l'Etat, le texte de divers décrets que nous résumons ci-après :

L'arrêté royal, daté de Bruxelles, 29 mai 1885, par lequel le Roi Léopold proclame la constitution de l'Etat indépendant du Congo et son avènement à la souveraineté,

a été communiqué par l'administrateur-général à toutes les maisons de commerce et stations de missions établies sur le Congo, dans les termes suivants :

« Monsieur, vu le manque des moyens ordinaires par lesquels les actes, ordonnances et proclamations peuvent être publiés, j'ai l'honneur de vous remettre sous pli, une proclamation que j'ai fait émettre sous l'autorité de Sa Majesté le Roi Léopold, Souverain de l'Etat indépendant du Congo, et de vous prier de bien vouloir faire part de son contenu à tous vos employés, dans les limites du nouvel Etat.

» Je prends l'occasion de vous assurer que les buts du gouvernement de l'Etat indépendant du Congo sont : la préservation de la loi et de l'ordre, la promotion du commerce et de l'industrie, la protection et le bien public des populations natives... Agréez, etc.

» (Signé) F. DE WINTON,

» *Administrateur-général.*

» Vivi, 1 juillet 1885. »

Dans une autre lettre de même date, M. le colonel de Winton fait remarquer que l'objet de la proclamation est entièrement dans les intérêts des possesseurs actuels de terrains. Le désir du gouvernement est de protéger, de la manière la plus absolue, les droits acquis de tout Européen qui s'est établi sur le Congo, d'examiner et de vérifier ses droits et d'en assurer la possession légale avec toutes les garanties qui entourent la possession des propriétés privées dans un Etat civilisé.

Dès ce moment, il y eut un archiviste du bureau du cadastre, et une autre ordonnance prescrit qu'à l'avenir, tout contrat ou convention passée avec les indigènes se fera par l'intervention de l'officier public commis à cet effet. Nul n'a droit d'occuper, sans titres, des terres vacantes ni de déposséder les indigènes des terres qu'ils occupent. Les terres vacantes doivent être considérées comme appartenant au domaine.

Ces diverses ordonnances avaient pour but d'assurer la

reconnaissance des droits acquis et de permettre, dans un avenir prochain, l'organisation régulière de la propriété foncière de l'Etat, auquel appartiendront toutes les terres vaines et vagues sans possesseurs. Au contraire, les terres occupées par les indigènes continueront à être régies par la *coutume indigène*, et le gouvernement n'en permettra l'aliénation que pour autant que celle-ci ne puisse compromettre la liberté ou les moyens de subsistance des nègres.

**La conquête pacifique.** — On le voit, les Congolais n'auront pas lieu de se repentir d'avoir accepté la tutelle d'un gouvernement aussi soucieux de leurs intérêts. Leur pays est confisqué, c'est vrai, mais la conquête a été pacifique, et opérée dans l'intérêt même des peuples conquis qui n'y ont mis aucune opposition, et de la façon la plus correcte juridiquement parlant.

» En effet, dit un jurisconsulte suisse distingué, M. Moynier, il y a conquêtes et conquêtes. S'il en est d'injustes et de violentes que stigmatise à juste titre la conscience des hommes de notre époque, on en peut concevoir d'autres, qui ne s'imposent que par la persuasion, qui découlent naturellement de la supériorité morale et intellectuelle de l'envahisseur, qui ont pour cause déterminante les élans avouables d'une ardente philanthropie, et qui, par suite, ne soulèvent pas de réprobation. La domination du vainqueur, dans ce cas, — malheureusement trop rare autrefois, mais qui tend à se généraliser, — ne se trouve point entachée d'un vice originel.

» Or c'est précisément ce qui a eu lieu au Congo. L'occupation du sol par l'Association s'y est opérée de la façon la plus correcte et n'a pas suscité la moindre objection, même de la part des chefs dépossédés, qui ont abdicqué volontairement leurs droits souverains, dans des traités dont on s'est efforcé de leur bien faire comprendre la signification, afin de ne pas surprendre leur bonne foi.

« Le Sénat de Washington, appelé, en 1884, à se former une opinion sur la légitimité des droits de l'Association et sur la façon dont elle les avait acquis, en fit l'objet d'une

enquête attentive et admit la valeur juridique des titres qui lui étaient présentés. L'Europe entière se prononça ensuite dans le même sens. » (1)

**La fête du Roi en Afrique.** — Une lettre de M. Destrain, secrétaire de M. le vice-gouverneur Janssen, nous a donné quelques curieux détails sur les manifestations qui ont eu lieu à Vivi, à l'occasion de la fête patronale du Roi, le 25 novembre 1885 :

» A huit heures du matin, une salve de 21 coups de canon annonce la solennité du jour, — ni plus ni moins qu'en Belgique. Tout le personnel de Vivi se trouve près de la batterie de canons de montagne Krupp, dont le tir est dirigé par les lieutenants Baert et Lienart. La petite garnison est sous les armes.

» Le signal de « feu » est donné... Le canon tonne.... Les soldats haoussas présentent les armes, le drapeau bleu est hissé sur le mât de pavillon, le clairon sonne. Tous les fronts se découvrent et les cris de « Vive le Roi ! » retentissent longuement.

» Mais les indigènes des environs ont entendu le salut ; ils savent que l'on fête le Souverain dont Massala (revenu de l'exposition d'Anvers) leur a parlé dans son langage imagé. Bientôt, au détour du chemin, apparaît la caravane des chefs de Vivi, marchant à la file indienne et suivis de nombreux sujets. Rien de plus pittoresque que ce défilé de nègres, revêtus d'uniformes multicolores, sous le soleil éblouissant d'Afrique. La station ne tarde pas à être noire de monde. Les chefs arrivent au pavillon du vice-gouverneur... de longues et bruyantes acclamations retentissent. Elles sont interrompues par Massala, qui, au nom des autres chefs, exprime leur reconnaissance et leurs vœux pour le Roi.

» M. Janssen répond à cette manifestation par un speech qui soulève de nombreuses acclamations ; puis ordonne une distribution de présents et de rafraîchissements, tant aux chefs qu'au personnel de la station.

---

(1) M. Moynier. *La fondation de l'Etat indépendant du Congo au point de vue juridique*, brochure.

» Les chants et les danses commencent. La place de Vivi présente un coup d'œil des plus animés : à la danse des indigènes succèdent celle des travailleurs Cabindas et Loangos, la danse guerrière des Crowboys et des Haoussas et la fantasia arabe des Zanzibarites. Le personnel de la station baptiste d'Underhill a entendu le canon et arrive dans ses canots pour prendre part également à la fête.

» A six heures, un banquet réunit le personnel européen de Vivi : MM. Janssen, Parminter, de Cuvelier, Destrain, baron Reichlin-Meldegg, De Kuyper, Dr Smith, lieutenants Jungers, Baert et Lienart, Mikozewski, Cranshoff, Ullf, Ruen, Lieden, etc., etc. Le toast porté au Roi, par M. Janssen, est salué d'un triple hourrah... »

Ainsi fut célébrée, pour la première fois, sur les bords du Congo, la fête patronale du Roi Léopold, souverain de l'Etat indépendant.

#### **Deux ans après. Les Conventions de Mai 1887. —**

Pour compléter ce chapitre qui a rapport à la fondation politique de l'Etat du Congo, nous parlerons ici des nouvelles difficultés soulevées par la France après la convention du 5 février 1885.

1° Le Gouvernement français retirait sa promesse d'autoriser en France une loterie de 20 millions organisée au profit de l'Etat libre, en dédommagement de la cession du bassin du Kouilou et de la rive droite du Congo; 2° il maintenait ses prétentions à la clause de préemption dont il a été question à la page 174; 3° enfin il réclamait la possession du bassin tout entier de l'Ubangi.

Pour résoudre ces difficultés, il fut un moment question de recourir à l'arbitrage prévu par les traités, et le président de la République helvétique avait bien voulu accepter cette mission; mais on préféra négocier directement, et après de longs et pénibles efforts, l'on signa le protocole du 10 Mai 1887 qui admet presque entièrement les prétentions du Gouvernement français.

Résumons ces trois points, dont le troisième demande quelques explications.

A. L'Etat du Congo renonce à se prévaloir de l'engagement pris par le gouvernement français au sujet de la *loterie*, mais les titres de l'**emprunt** du Congo, qui vient d'être autorisé en Belgique, sont admis à la cote de la bourse de Paris jusqu'à concurrence de 80 millions.



B. Le gouvernement de l'Etat du Congo a déclaré que, d'après le sens qu'il y avait toujours attaché, la **clause de préemption** ne pourrait être opposée à la Belgique au cas où celle-ci serait un jour substituée à l'Etat indépendant. Le gouvernement français a donné acte de cette interprétation, mais il a été entendu que celle-ci laissait subsister la clause de préemption en faveur de la France, au cas où la Belgique viendrait à réaliser les possessions qu'elle aurait ainsi acquises.

C. **La limite N.-O. reportée à l'Ubangi.** — On voit par le texte même du traité de 1885 que l'indication du 17° degré était formelle comme limite entre la France et l'Etat libre, et cela à partir de la ligne de partage du bassin de la Licona, bassin que la France obtenait comme ayant été découvert dans sa partie supérieure par M. de Brazza. Une commission mixte franco-belge fut déléguée pour déterminer sur les lieux la dite ligne de partage, ce qui n'eut aucun résultat; toutefois il fut reconnu que la Licona était parfaitement distincte de l'Ubangi, et que le Nkundja n'existait pas.

Alors, par une manœuvre habile, et s'appuyant sur des cartes erronées, M. de Brazza et ses amis prétendirent identifier le Nkundja du traité avec l'Ubangi lui-même, dont ils revendiquèrent le bassin entier pour la France ! Or cette grande rivière, signalée par Stanley en 1877, venait d'être explorée par des agents belges (Hanssens, 1884; Grenfell, 1885), et se trouvait entièrement à l'est du 17° de longitude, par conséquent en plein territoire de l'Etat libre. (1)

Après de longues et pénibles négociations, il fallut céder encore cette fois. Par le protocole du 10 Mai 1887, la limite du 17° degré devient lettre morte; la France obtient non-seulement toute la rive droite de l'Ubangi depuis son confluent jusqu'au-delà du 4° de lat. N., mais elle pourra s'étendre au nord même de l'Etat libre. Celui-ci y perd, outre la fixité de ses limites reconnues par la Conférence de Berlin, un territoire considérable, et cette perte n'est pas compensée par la portion de la rive gauche qu'il peut s'attribuer dans la partie centrale du cours de l'Ouellé-Ubangi.

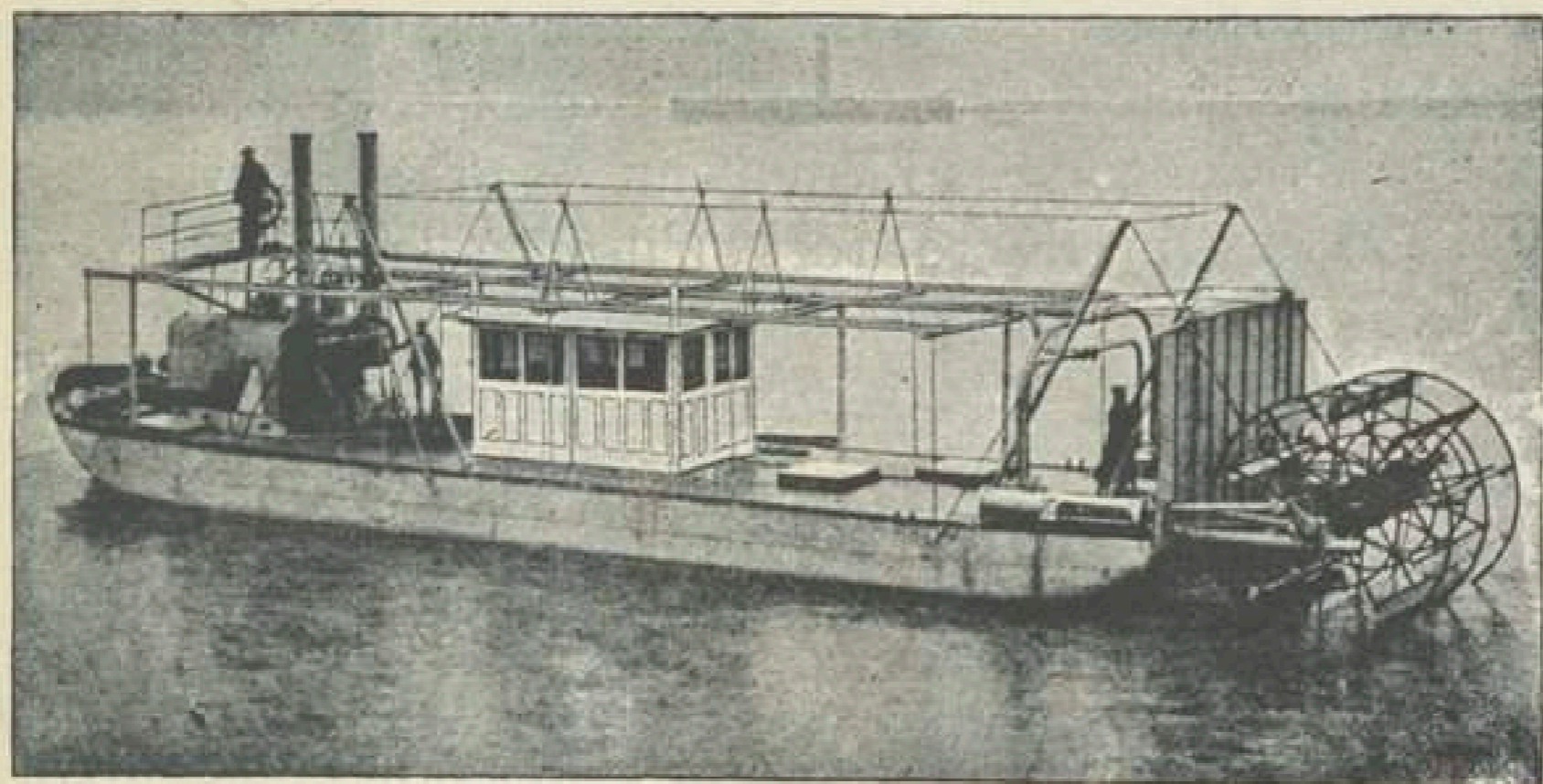
---

(1) Voir à ce sujet le *Mouvement géographique* 1886, page 65 ; 1887, p. 39 et 1888, p. 14, ainsi que le *Bulletin de la Société belge de Géographie*, 1886, page 146.

## NOUVELLES EXPLORATIONS

1884-1887

Le nouvel Etat du Congo, constitué, organisé, devait affirmer sa vitalité en continuant l'œuvre de régénération tentée en Afrique. Il fallait nécessairement explorer les régions inconnues en s'écartant des rives du grand fleuve ; il fallait frayer les voies au commerce, en recherchant les besoins des indigènes, à la colonisation européenne, en s'assurant si le climat n'y mettait pas un obstacle insurmontable, à l'évangélisation, en établissant des missions catholiques, etc. C'est ce qui se fit ou continua à se faire, grâce à une succession d'explorateurs aux gages du nouvel Etat libre, et aussi à des missionnaires anglicans et catholiques, voués à l'évangélisation des noirs.



Le « Stanley », steamer faisant le service du haut Congo.

C'est ainsi que dans les années 1884 à 1887, le *Kassai* fut descendu par M. Wissmann et ses compagnons; le *Sankourou* et le *Lomami*, par le docteur Wolf; l'*Ikata*, par MM. Kund et Tappenbeck, et l'*Ubangi*, d'abord par MM. Grenfell et Von François, puis par le capitaine belge Van Gèle.

Trois heureuses *traversées du continent* Africain furent en outre opérées par le lieutenant Gleerup, par le docteur Lenz, et par Wissmann (2<sup>e</sup> traversée).

Nous allons relater brièvement quelques renseignements fournis par ces voyageurs sur la géographie des territoires parcourus. Il en ressort notamment la navigabilité d'importantes rivières nouvellement découvertes, ainsi que la densité remarquable des populations nègres fixées sur leurs bords.

**Descente du Kassaï par l'explorateur Wissmann.** — Le lieutenant Wissmann, de l'armée allemande, s'était déjà distingué en 1882-83 par une première traversée de l'Afrique centrale. Partant de St Paul de Loanda et se dirigeant vers l'est en ligne droite, il avait coupé le Koango et le Kassaï dans le territoire du Mouata-Yambo, atteint Nyangoué, le lac Tanganika, Tabora et enfin Zanzibar.

En 1884, au service de l'Association du Congo, il refait son premier voyage, depuis la côte jusqu'au Louloua, avec mission d'y fonder une station de Loulouabourg, puis de descendre le Kassaï pour s'assurer si, comme on le croyait alors, cette rivière se rendait droit au nord pour se jeter dans le Congo sous l'Equateur.

Voici un extrait du rapport qu'il fit à la suite de son voyage.

« Léopoldville, le 2 août 1884. — Mon précédent rapport vous a annoncé la fondation de la station de Loulouabourg, sur la rive gauche du Louloua, à la fin de l'année précédente.

» Lorsque je vis notre situation bien assise, je me mis résolument à l'œuvre pour me préparer à la descente du Kassaï. Les pirogues furent préparées, les hommes d'escorte réunis. Le 28 mai 1885, nous étions prêts à partir. L'expédition se composait du docteur Wolf, de M. Von François, du lieutenant Müller, de l'armurier Schneider, de 48 nègres d'Angola et de Malange, et de 150 indigènes Bouschilangés, dont 30 femmes et enfants. Le charpentier Bergslag fut laissé à Loulouabourg avec un interprète, 25 soldats et 30 ouvriers, hommes et femmes. L'armement de la station se composait d'un canon, de 25 chassepots et de 50 fusils à percussion.

» Je me mis en mouvement le 28 mai 1885. La petite

flottille sur laquelle nous nous embarquâmes se composait de mon canot en acier, *le Paul Pogge*, et de 20 pirogues indigènes, 10 grandes et 10 petites.

» Nous descendîmes d'abord le Louloua, dans la direction du nord-ouest, vers le Kassai. Trois jours après notre départ, nous traversâmes des rapides, puis une petite chute qui forme le dernier obstacle à la navigation jusqu'au Congo.

» Le 2 juin, nous arrivâmes à l'embouchure du Louébo dans le Louloua. Les indigènes ne se montrèrent guère sympathiques; toutefois ils ne commirent envers nous aucun acte répréhensible. Le 5 juin, nous atteignîmes *le Kassai*, appelé ici *le Zaïre*. Les indigènes des deux rives nous offrirent en vente beaucoup d'ivoire.

» Le 10 juin, nous avons découvert l'embouchure du Sankourou ou Loubilash. Cette rivière considérable se jette dans le Kassai par deux bras, qui ont respectivement une largeur de 250 et de 300 mètres.

» Le Kassai poursuit ensuite son cours dans la direction du N.-O., et sa largeur en certains endroits dépasse 3,000 mètres. Le 19, nous nous trouvons dans le pays des Badinga.

» Le 24 mars, nous parvenions à Bossanga, qui est la limite de la zone commerciale. Le 2 juillet, nous arrivons au confluent d'un fleuve considérable, d'une couleur foncée, et dont l'eau est plus fraîche. Il est probable que c'est le Koango. A partir de ce point, nous rencontrons des indigènes armés de fusils. Ils sont beaucoup moins sauvages, connaissent le blanc, et ont vu les bateaux à vapeur de l'Association,

» Le 4, nous rencontrons l'eau noire du lac Léopold II. A gauche de sa rencontre avec le Kassai s'étendent de vastes espaces non habités, mais où les éléphants vivent en grand nombre. Le 6, dans l'espace de 15 minutes, nous en avons tué 7, et au même endroit nous avons vu plus tard 82 hippopotames réunis. Le même jour nous avons vu plusieurs centaines de ces animaux, et le 7 nous avons rencontré quatre troupes d'éléphants.

» Les hippopotames étaient si nombreux, qu'ils consti-

tuaiert parfois un véritable obstacle à la navigation ; pour passer, nous étions alors obligés de côtoyer la terre, les pirogues se suivant une à une.

» Le 9 juillet, nous avons salué à Kwamouth le drapeau de l'Etat indépendant du Congo. En cet endroit le Kassai prend le nom de *Kwa*.

» Le Kassai a une longueur de 400 milles (750 km.), sans compter les affluents considérables, qui, très probablement, sont navigables. Ce grand cours d'eau constitue vraiment la route commerciale de l'avenir à travers les riches contrées habitées par des peuplades paisibles et avides de faire le commerce. C'est la route que suivront les transports d'ivoire et de caoutchouc venant du bassin méridional du Congo.

« D'après tout ce que j'ai vu jusqu'ici, je suis convaincu que l'on obtiendra de véritables succès quand le chemin de fer entre Vivi et le Haut-Congo sera établi. A Loulouabourg les indigènes travaillent pour la station sans rétribution, et ils s'engagent même, dans le cas d'une guerre éventuelle, à me fournir des hommes. (L' WISSMANN.)

**Exploration du Sankourou et du Lomami par le docteur Wolf.** — Le docteur Wolf, suédois, agent de l'Etat libre, remontait au printemps dernier, sur le vapeur l'*En Avant*, la grande rivière Kassai, récemment explorée par Wissmann et Von François. Arrivé à la courbe N.-E. du Kassai, vers le 4<sup>e</sup> degré de latitude sud, il pénétra dans un puissant affluent de droite, que les indigènes nomment le *Sankourou*, et qui le conduisit vers l'E. jusqu'à une distance de 800 kilomètres ; là il s'engagea ensuite dans le *Lomami*, autre rivière navigable qui lui permit de s'approcher jusqu'à dix journées de marche de Nyangoué, le grand marché commercial du Haut-Congo, visité par Livingstone, Cameron et Stanley.

Un accident arrivé à la machine du vapeur força l'explorateur à rebrousser chemin ; mais le résultat acquis est déjà considérable puisqu'il donne la certitude d'une magnifique voie navigable qui relie Léopoldville aux abords de

Nyangoué par le *Kwa*, le *Kassai*, le *Sankourou* et le *Lomami*. Cette voie presque en ligne droite permet d'éviter l'énorme détour du Congo central ainsi que les cascades des Stanley-Falls, qui arrêtent les bateaux sous l'Equateur. De plus, elle traverse des régions magnifiques, fertiles, boisées, habitées par de nombreuses populations agricoles et paisibles, qui ne demandent pas mieux que d'entrer en relations commerciales avec les blancs, et de se faire protéger par eux contre les rôdeurs arabes venant de l'est.

Le voyageur a rencontré des agglomérations de 10, 12 et jusqu'à 15.000 âmes. Certains chefs le recevaient, entourés de plus de 1,000 guerriers.

A la station de Loulouabourg, le charpentier Bergslag a obtenu dans les jardins un grand nombre de légumes européens.

Si le bétail est rare dans le Bas-Congo, il n'en est pas de même dans la région du centre, où, non seulement il existe d'immenses et excellents pâturages, mais où l'on trouve aussi une race de bœufs indigènes, à l'état sauvage, qui pourrait facilement être domestiquée. MM. Liebrechts, Van Kerkoven, Wesmack, etc., en ont observé d'immenses troupeaux dans les plaines voisines de Bobola et de la Bounga.

**Exploration de l'Ikata (Lokengé) par Kund et Tappenbeck.** — En janvier 1886, ces explorateurs s'embarquèrent sur la rivière Ikata, appelée aussi Lokengé ou Lokénié.

Tout le cours moyen de cet affluent du Congo est très sinueux. Il est parsemé d'une succession de petites îles couvertes d'arbres élevés et entourées de bancs de sable. La rivière serpente à travers la forêt vierge. Un immense tapis de verdure descend de la cime des arbres gigantesques jusqu'au niveau de l'eau. Cette massive ceinture de feuillage masque les rives marécageuses sur de grandes étendues.

En cette région, le pays paraît désert. Tout au moins aucun village n'apparaît sur les bords de l'eau, où tout est silence.

Mais après trois jours de navigation, à partir de ce point, l'expédition rencontra très fréquemment de petits villages de pêcheurs, établis à peu de distance de la rive gauche, et des villages plus grands, bâtis à l'intérieur sur les flancs des collines. La rivière gagne considérablement en largeur et continue vers le nord-ouest son cours, toujours très sinueux.

Les indigènes des rives du Lokénié moyen sont d'une stature élancée. Ils ont des traits agréables. Ce sont des pêcheurs habiles et des canotiers de première force.

Au point où elle reçoit les eaux du lac Léopold, la rivière a elle-même l'aspect d'un lac. Sur les rives, parmi les îlots et les bancs de sable, partout la vie animale est intense. Les hippopotames vont par troupes innombrables. Des bandes de petits canards s'élèvent de partout en sifflant; des hérons, de taille et de couleurs les plus variées, prennent leur vol, sortant des roseaux; les oies et les cigognes, de petites bécasses, au vol léger, et des pélicans aux mouvements disgracieux, des flammants, des ibis, des vanneaux, sont partout en abondance, fournissant d'excellent gibier aux voyageurs.

**Exploration de l'Ubangi.** — Le Rév. M. Grenfell, missionnaire anglais, ayant à sa disposition un petit vapeur, remonta le premier l'Ubangi ou Mobangi, jusqu'au delà du 4<sup>e</sup> degré de latitude Nord. Il en fit connaître la direction vers le N.-N.-E., ce qui a amené l'hypothèse émise par M. Wauters, que l'Ubangi est le cours inférieur de l'Ouellé.

« Nous commençâmes, dit-il, à rechercher le confluent de la rivière Mobangi, mais comme notre navigation se maintenait au N.-N.-E., ce qui correspondait à la direction du Congo dans cette partie de son cours, nous pensâmes d'abord que le Mobangi n'était qu'un nom donné à une fraction particulière du grand fleuve et que nous étions toujours sur le Congo.

» Le 4 novembre, l'altitude du méridien solaire marqua 1°6' N. ; nous savions alors que si nous nous étions trouvés



*Chasse à l'éléphant par les nègres.*



véritablement sur le Congo, nous aurions dû atteindre le village de Lobengo dans l'après-midi ; or, comme nous n'aperçûmes pas Lobengo, le soir, nous mîmes à l'ancre, certains, cette fois, d'être sur le Mobangi.

» Le lendemain matin, peu après notre départ, nous vîmes des villages vers l'est.

» Jusqu'ici, notre arrivée était généralement le signal de la débandade. On abandonnait les casseroles sur le feu, les maisons ouvertes, les objets de ménage épars ; et tout cela, avec les chèvres et les volailles étonnées, se trouvait à notre merci. Chacun fuyait ; sur certains points les plus audacieux mettaient les palissades en état de défense (tous les villages de ces environs sont fortifiés), pendant que d'autres s'embusquaient, tenant leurs armes et celles de leurs camarades.

**La rivière Loïka (Itimbiri)** fut explorée également par le Rév. Grenfell. — « Juste au coude de la rivière, dit-il, après avoir dépassé les villes de Yambiga, nous entrâmes dans un autre des affluents septentrionaux du Congo, la rivière *Oukéré* de Stanley, plus connue parmi les naturels sous le nom de *Loïka*.

» C'est un cours d'eau important, large de 150 à 275 mètres, que nous suivîmes sur une distance d'environ 200 kilomètres à l'E.-N.-E., jusqu'à ce que nous fûmes arrivés à une cataracte qui nous barra la route. Les premiers villages sont sur la rive droite ; ils sont occupés par les Yaukois ; plus loin, sur la rive opposée, se trouvent Mosakou et Mambuta.

» C'était jour de marché lorsque nous arrivâmes et nous comptâmes plus de 100 pirogues sur le rivage de Mosakou. Le chef fut très aimable et vint nous faire, à bord, un petit présent. Le beau canot de l'homme blanc le frappa beaucoup ; mais lorsqu'un de nos hommes, sans songer au résultat qui allait s'en suivre, ouvrit soudainement une des soupapes de la machine, laissant échapper la vapeur, l'impression produite par le sifflement devint si profonde, que Sa Majesté noire et ses satellites sautèrent, comme un seul

homme, par dessus bord, ainsi que les occupants des quelques 20 ou 30 pirogues qui le suivaient, et tout ce monde regagna la terre à la nage. Il y eut alors un brouhaha indigne, des cris, des gesticulations ; mais heureusement la gaité, une gaité aussi franche qu'avait été la terreur, succéda à ces manifestations, lorsque les indigènes s'aperçurent qu'elles n'avaient pas de raison d'être.

**Van Gèle sur l'Ubangi.** — A la fin de l'année 1886, le capitaine belge Van Gèle reçut du gouvernement de l'Etat du Congo la mission d'explorer l'Oubangi (Ubangi) et de reconnaître ses affluents. Accompagné du lieutenant du génie Liénart, il entra dans la rivière, le 12 octobre 1886, à bord du *Henry Reed*, commandé par le capitaine von der Felsen, et ayant pour mécanicien M. Leeseman.

Les navigateurs n'ont trouvé nulle part moins de 1<sup>m</sup>80 d'eau, ni plus de 11 mètres de profondeur. La largeur de l'Oubangi varie continuellement, sans dépasser 4000 mètres. Ses eaux ont une couleur brun clair. Son aspect est à peu de chose près celui du Congo : des rives et des îles boisées. La rive droite présente beaucoup de parties marécageuses. La rive gauche est souvent élevée et bordée de collines.

Sous le rapport de la densité de population, la rive gauche l'emporte de beaucoup sur la rive droite. Celle-ci, à part le territoire habité par les Baloï, sous 30' de latitude nord, n'a aucun grand centre de population. Ces Baloï sont de vrais pirates ; ils sont la terreur des peuples voisins. A certaines époques, ils descendent de l'Oubangi jusque dans le Congo et vont se jeter sur les districts de la Loulongo, de Mokoméla et de l'Équateur. Ils trafiquent aussi de l'ivoire.

Dans toute la partie supérieure de son cours au sud du quatrième parallèle, l'Oubangi ne reçoit, ni sur sa rive droite, ni sur sa rive gauche, un affluent de quelque importance. Les seuls qui soient à citer sont trois petites rivières : le *Nghiri*, à gauche, l'*Ibanga* et le *Lobay*, à droite. Nulle part ailleurs en Afrique, le capitaine Van Gèle n'a observé

une telle densité de population que sur les rives du Nghiri.

Sur le quatrième parallèle nord, se rencontre un massif montagneux, courant du nord-ouest au sud-est et présentant sur le versant sud des pics, dont quelques-uns ont de 200 à 250 mètres d'élévation au-dessus du niveau du fleuve. C'est ce massif que l'Oubangi, venant du nord-est, a dû percer pour rejoindre le Congo.

A l'entrée de la gorge de Zongo, le *Henry Reed* fut arrêté par une ligne rocheuse, comme l'avait été précédemment le Rév. Grenfell.

**Traversée de l'Afrique par le lieutenant Gleerup.** — M. Gleerup, lieutenant d'infanterie de l'armée suédoise, est entré au service de l'Etat du Congo en 1883. Débarqué à Banana le 27 décembre 1883, il fut successivement envoyé à Vivi, au Stanley-Pool (avril 1884), aux Falls (25 janvier 1885) ; il quitta cette station le 28 décembre 1885 pour se rendre à Nyangoué, avec l'aide de l'Arabe Tippotib, puis à Kasongo. Le 11 février 1886, il quitta Kasongo, traversa le Manyéma, par où avaient passé avant lui Livingstone, Cameron, Stanley et Wissmann, atteignit le Tanganika un mois plus tard, et, après 33 heures de navigation, aborda à Oudjidji. Le 29 mars, il se mit en route pour Ourambo, Tabora et Mpouapoua, et arriva le 25 juin 1886 à Bagamoyo où il s'embarqua pour Zanzibar.

**Traversée du docteur Lenz.** — Le docteur Lenz, autrichien, déjà connu par d'autres explorations au Sahara et ailleurs, avait reçu, en 1886, mission de remonter le Congo jusqu'aux Stanley-Falls, ce qu'il fit au moyen d'un vapeur de l'Etat libre ; puis il devait s'avancer au secours d'Emin-pacha (Dr Schnitzler), retenu prisonnier dans la région au N. du lac Victoria. Mais les circonstances l'ont obligé à se diriger sur Nyangoué, de là sur Oudjidji et de gagner la côte orientale Africaine par le lac Nyassa et le bas Zambèze. Il arriva à Quilimane, ayant parcouru en 16 mois une route d'environ 6000 kilomètres.

Le docteur a conservé toujours sa bonne santé, grâce à

des règles de sobriété et d'hygiène. Il était accompagné de M. Bohnsdorff, un allemand, ancien compagnon de Gordon-Pacha au Soudan, qui a déjà passé plus de 10 ans en Afrique. Dans la région des Falls et du lac Tanganika, il a reçu l'hospitalité de Tippo-Tib et constaté la grande influence politique de ce riche marchand d'ivoire, que l'habileté de Stanley vient d'attacher à l'Etat du Congo, en qualité de gouverneur des Falls. (Mai 1887)

**Traversée du capitaine Wissmann.** — Après de nouvelles explorations dans le bassin du Kassai, le grand explorateur partit de Loulouabourg en novembre 1886, prit la route de l'Est, parvint au lac Tanganika en avril 1887, se dirigea vers le S -E., comme l'avait fait le docteur Lenz, et arriva le 17 août à Mozambique.

Wissmann est le premier blanc qui ait pu traverser deux fois l'Afrique centrale en moins de six ans.

Sa deuxième traversée est la dixième qui se soit accomplie depuis trente ans.

Rappelons ces dix expéditions mémorables.

1° *Livingstone* (1854-56), 2° *Cameron* (1873-75), 3° *Stanley* (1876-77), tous trois explorateurs anglais ; 4° *Serpapinto* (1877-79), portugais ; 5° *Wissmann* (1881-82), 6° *Arnot* (1881-82), allemands ; 7° *Capello avec Ivens* (1884-85), portugais ; 8° *Gleerup* (1884-86), suédois ; 9° *Lenz* (1886-87), autrichien ; 10° *Wissmann* (1886-87), allemand.

**Dernières expéditions.** — Signalons ici brièvement diverses explorations faites dans le courant de l'année 1887 et dont nous donnerons les principaux résultats dans les chapitres suivants. Ce sont :

L'expédition de l'héroïque Henry **Stanley**, parti au secours d'Emin-Pacha, par l'Arouhimi dans la région du Haut-Nil, d'où il reviendra peut-être par la côte orientale.

L'*excursion géologique* du bas Congo par le savant M. **Edouard Dupont**, directeur du Musée royal de Bruxelles ;

La *campagne topographique* entreprise par la Compa-

gnie belge pour le chemin de fer de Léopoldville, sous la direction du capitaine **Cambier**, l'un des vétérans des œuvres africaines ;

La tournée d'inspection du capitaine *Albert Thys*, l'un des membres du gouvernement central du Congo à Bruxelles, de Banana aux Bangalas ;

L'exploration ou la découverte de l'Ubangi central, remonté par le capitaine **Van Gèle**, depuis les chutes du Zongo jusqu'au point où l'Ubangi se rattache à l'Ouellé ;

Le voyage circulaire du lieutenant **Le Marinel**, de Loualabourg à Nyangoué par le Kassai et le Congo, avec retour par terre de Nyangoué à Loualabourg.

On peut juger par là de l'activité déployée par nos compatriotes dans la reconnaissance et l'organisation du Congo belge, et nous allons dans les chapitres suivants réunir leurs observations en ce qui concerne l'ethnographie, le sol et ses productions, le commerce, la colonisation de notre grande colonie Africaine.

---

## CHAPITRE IX.

### ETHNOGRAPHIE CONGOLAISE.

#### MOEURS ET COUTUMES DES NÈGRES.

La géographie et l'hydrographie du Congo sont suffisamment connues de nos lecteurs par les relations de voyage rapportées ci-dessus. L'ethnographie elle-même, ou l'étude des peuples Congolais, a été traitée incidemment plus d'une fois ; nous allons cependant y revenir pour faire connaître et apprécier davantage ces pauvres sauvages dont les mœurs et coutumes rappellent, en bien des points, ceux de nos ancêtres germains ou gaulois. Grands enfants gâtés, la nature tropicale si riche semble avoir trop fait pour eux ; en leur accordant une existence trop facile, elle les a exposés plus que d'autres, aux pratiques vicieuses, aux misères morales et à la dégradation, dont il est de notre devoir de les tirer.

#### § I. ETHNOGRAPHIE GÉNÉRALE.

L'Afrique centrale est essentiellement le pays des Noirs ou des Nègres, qui forment avec les Blancs européens et les Jaunes asiatiques, les trois grandes races humaines.

Toutefois, parmi les Nègres, on distingue une foule de nuances, et nous empruntons au savant M. Elisée Reclus, l'étude ci-après de l'ethnographie congolaise.

« Le bassin du Congo, dit cet auteur, appartient aux populations de *langue bantou*, excepté dans quelques enclaves,

habitées par des peuplades d'aborigènes vaincus, et dans la région nord-orientale, que peuplent les Niam-Niam, les Momboutou et d'autres nations classées parmi les Africains de *race nouba* (Nubiens) ; d'autre part, le domaine glossologique du bantou, qui pénètre au sud jusque dans la colonie du Cap, dépasse également au nord et au nord-est le bassin du Nil, puisque des idiomes de cette origine se parlent sur tout le pourtour du lac Nianza.

» Quoique les populations congolaises soient apparentées par l'idiome, elles offrent entre elles de grands contrastes par l'aspect physique et les mœurs : il faut les décrire à part les unes des autres. Tandis que la plupart des *Bantou* (Ba-Ntou, A-ba-ntou), c'est-à-dire « Hommes, » sont considérés comme se distinguant nettement des Nigrítiens par la nuance de la peau, la forme du crâne, les traits et la démarche, on constate que dans la région du Congo les transitions sont très graduelles dans l'ensemble, malgré les grandes diversités locales de tribu à tribu. On n'observe point le type pur. D'incessants mélanges ont eu lieu, changeant constamment la race, tout en laissant la langue. Même dans la période historique, des peuples conquérants ont parcouru la contrée, subjuguant d'autres peuples et se fondant avec eux. Les famines, les inondations, les expéditions des marchands d'esclaves ont aussi causé fréquemment l'émigration de tribus et de nouveaux mélanges ethniques. La race la moins mélangée paraît être celle des aborigènes, ces gens qu'on appelle Akka, Tik-tik, Voua-Toua, et qui se distinguent d'ordinaire par l'exiguïté de leur taille.

» Dans son ouvrage sur les langues modernes de l'Afrique, l'auteur anglais Cust énumère pour le bassin du Congo *quarante-deux parlers* différents, quoique tous de souche bantou, et d'autres écrivains en ajoutent encore. Actuellement les grammairiens, tout en reconnaissant la parenté des idiomes, ne peuvent que proposer des hypothèses relativement au classement des parlers indigènes en langues et en dialectes, car un petit nombre seulement ont été suffisamment étudiés pour qu'on ait pu en donner des

grammaires ou des lexiques ; de la plupart on ne possède que des vocabulaires incomplets. Enfin l'inventaire des peuplades elles-mêmes n'est pas complet, et de nombreuses confusions ont dû se glisser dans les énumérations que l'on a faites ; tels noms différents s'appliquent à une seule nation, tandis qu'ailleurs des appellations identiques ou confondues par les étrangers à cause de leur similitude désignent des peuplades très distinctes.

» Il est probable que les préfixes des noms de peuples *Ba, Ma, Ova, Oua, Voua, M, Tou, Mou*, indiquent une certaine parenté entre les tribus ainsi désignées ; cependant pareil indice est insuffisant pour qu'on puisse s'en servir pour hasarder une classification même approximative. Tout essai de groupement pour les langues du Congo et les peuples qui les parlent n'a qu'une valeur passagère.

**Les peuplades principales.** — » Du moins peut-on signaler dans ce chaos ethnique les tribus qui ont exercé une action considérable dans l'histoire de la contrée ou qui se distinguent actuellement par leur activité commerciale ou guerrière.

Ainsi l'on doit citer les *Nyamouézi*, à l'est du Tanganika, et les *Roua*, à l'ouest du même lac, comme les intermédiaires des échanges entre le versant oriental de l'Afrique et le bassin du Congo.

Les *Manyéma* et les *Regga* occupent un très vaste territoire entre le grand fleuve et les lacs, jusqu'au pays des *Mombouttou* et des *Niam-Niam* du bassin de l'Ouellé.

A l'ouest du haut Congo, limités par la grande courbe que décrit le fleuve au nord de l'Equateur, les *Ba-Lolo* se rencontrent sur un immense espace au bord de tous les affluents.

Les *Ba-Chilangé*, et les *Ba Louba*, fiers de leur civilisation, occupent la région où le Louloua et le Kassaï entrent dans les plaines boisées, tandis que les *Lounda* dominent dans la région découpée en vallées parallèles par les affluents méridionaux du Kassaï.

Plus au sud, dans le voisinage des seuils, vivent les



*Kioko*, voyageurs entrepreneurs qui se rendent de l'Atlantique au pays des grands lacs.

Sur le Congo, à l'endroit où le fleuve commence à prendre son cours vers le sud-ouest, les *Bangala* sont la première nation pour l'énergie guerrière; plus bas, les *Oubangi*, sur le fleuve qui porte leur nom, sont aussi fort puissants; l'une de leurs tribus, les *Ap-Fourou*, qui vivent sur les bords de la Bounga et de l'Alima, est devenue une précieuse alliée des explorateurs français, après avoir été pour eux un ennemi redoutable.

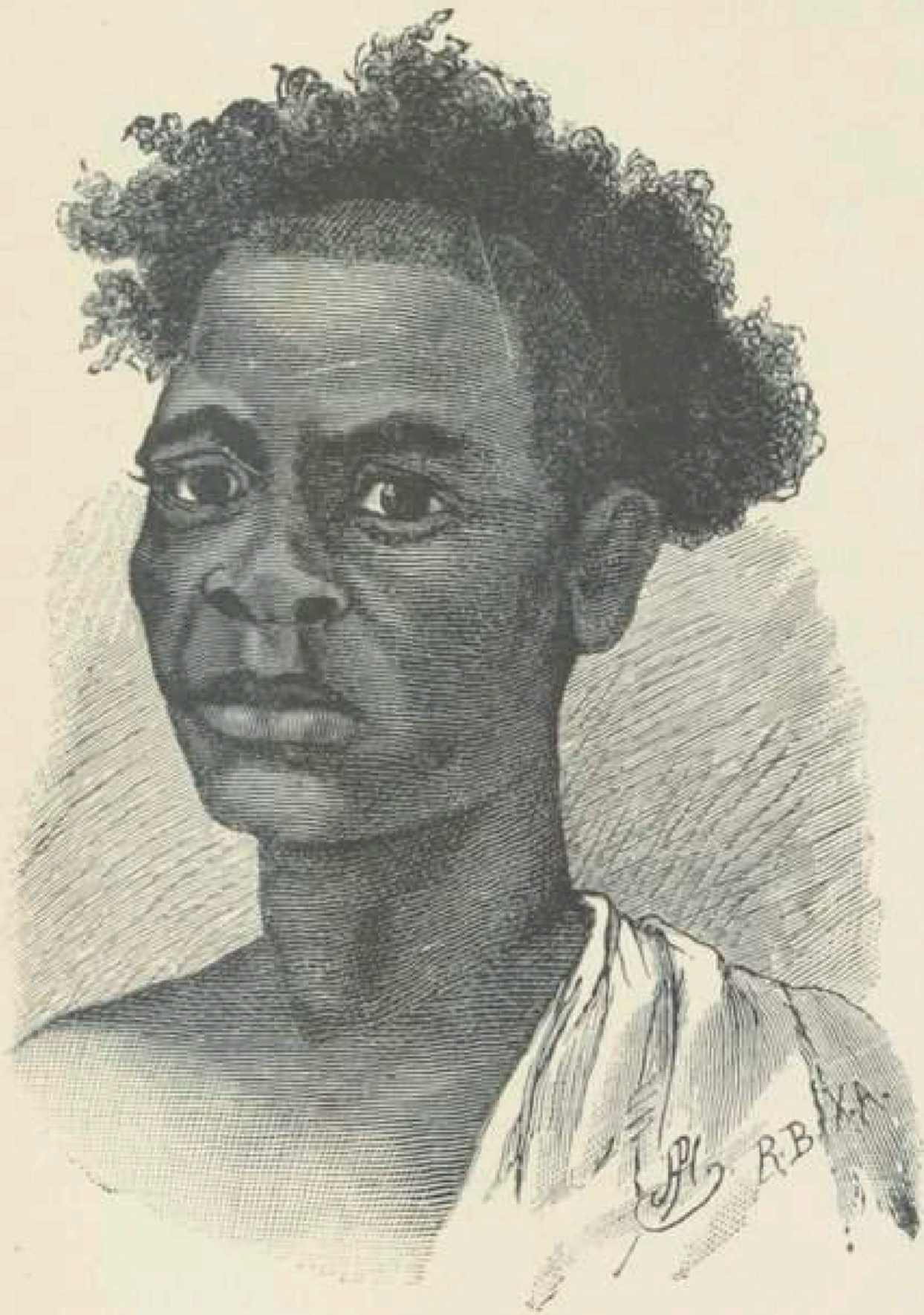
Les *Batéké*, qui peuplent les terres riveraines du Congo en amont du Stanley-Pool, ont une certaine prépondérance politique sur les tribus des alentours, et les *Oua-Bouma* du bas Kassaï sont devenus les associés des blancs pour le transport des marchandises.

Enfin les *Ba-Fiot*, plus connus sous le nom de *Congo* ou *Congolais*, d'après l'une de leurs divisions, les *Ba-Kongo*, sont les riverains du bas fleuve, depuis longtemps en relations de commerce avec les nations européennes.

De l'est à l'ouest, on remarque chez les populations nègres un amour croissant pour les amulettes et les fétiches: les peuplades de l'est préfèrent les ornements, celles de l'ouest les gri-gri.

**Les principautés.** — « Quoi qu'en aient dit plusieurs écrivains, d'après lesquels un des contrastes essentiels entre les noirs et les autres races de l'Ancien Monde serait l'incapacité des premiers à se grouper en sociétés politiques considérables, les BANTOU ont fondé de grands Etats, et quelques populations en offrent un exemple dans le bassin congolais. A la fin du quinzième siècle, quand les Portugais entrèrent dans la contrée, tout le territoire du bas fleuve, sur les deux rives, et une grande partie du plateau méridional reconnaissaient le pouvoir d'un souverain qui résidait dans la ville désignée de nos jours par le nom portugais de *San Salvador*; tous les chefs des alentours lui payaient régulièrement le tribut, et les gouverneurs portugais n'eurent qu'à se substituer graduellement à lui pour transformer l'empire africain en une sorte de vice-royauté portugaise.

Dans la région que parcourent les affluents du Kassaï, la prépondérance politique appartient aux *Lounda*, et leur roi, le « MOUATA YAMVO », reçoit les hommages de centaines de clans épars sur un territoire aussi grand que la France. Vers les sources du Loua-Poula s'étend un autre royaume, celui du MOUATA-KAZEMBÉ, qui fut jadis indépendant et paraît avoir possédé, à la fin du siècle dernier, l'hégémonie sur les Etats voisins. A l'ouest, les hauts-bas-



*Indigène de Kimpoko, sur le Stanley-Pool.*

sins du Loua-Laba et du Lou-Fira constituent le domaine d'un souverain plus puissant, le « MSIRI ». Plus au nord, dans la région où ces diverses rivières convergent pour former le Congo, les tribus sont groupées politiquement sous la suzeraineté commune du roi de « KASSONGO ». En dehors du bassin du Congo, d'autres Etats se sont constitués parmi les populations bantou.

On comprend d'ailleurs qu'en ces vastes contrées où les communications sont très difficiles et où les tribus peuvent sans peine se déplacer de clairière en clairière, même changer de vallée ou de bassin fluvial, le lien politique soit fort relâché. En dehors des périodes de conquête, alors que des bandes nombreuses, dressées au métier de la guerre, imposent leur domination brutale aux paisibles populations agricoles, les tribus ne se rattachent les unes aux autres que par un accord volontaire ; elles forment plutôt une fédération de petites républiques autonomes que des Etats monarchiques. Quelques présents, des promesses et des hommages, voilà tout ce que les chefs de peuplades ou de familles, vassaux ou vavassaux, envoient au suzerain.

**Intervention européenne.** — » L'arrivée des Européens et des Arabes sur les côtes de l'Afrique a dû naturellement avoir une grande part dans le travail de désagrégation qui transforme peu à peu les Etats de l'intérieur. On s'accoutume à regarder vers de nouveaux maîtres et l'ancien équilibre est détruit. C'est ainsi que l'intervention des Portugais a fini par amener la ruine de l'empire du Congo qui pourtant offrait une grande cohésion politique : les guerres de propagande religieuse en même temps que les expéditions des négriers soulevèrent province contre province et chaque tribu reprit son indépendance. Dans ces transformations historiques provenant de la présence des étrangers sur les côtes, la part du mal se mêle diversement à celle du bien. Tandis que certaines tribus, pourchassées par les marchands d'esclaves, sont retombées dans un état de misère et de barbarie pire que le précédent, l'ensemble des populations congolaises s'enrichissait par le développement de l'agriculture ; les peuplades apprirent à cultiver le maïs, le manioc et d'autres plantes étrangères, qui leur donnent maintenant la meilleure part de la nourriture et dont la disparition entraînerait la mort de presque tous les habitants. Cette introduction des espèces nourricières est l'un des grands bienfaits des Européens et dans la balance

générale fait plus que compenser la vente des fusils, de la poudre et des liqueurs fortes. Tandis qu'il y a quatre siècles les tribus du Congo ne pouvaient guère vivre que de la chasse à la bête des forêts ou même à l'homme, de la pêche et d'une agriculture rudimentaire, ils demandent maintenant leur nourriture au sillon : la population peut décupler sans que la terre féconde lui fasse défaut. Etoffes, instruments et meubles lui viennent aussi d'Europe et l'on a pu se demander, quoique ce fait doive être attribué probablement à une coïncidence fortuite, si le mode de construction des maisons dans la plus grande étendue du Congo occidental, jusqu'au bas Itimbiri et en aval de l'Arouhouimi, n'est pas dû à l'exemple des Portugais du littoral. Ces maisons sont toutes disposées en forme de carrés longs, avec un toit à l'européenne et une sorte de varanda ; elles ne diffèrent des cabanes de maintes contrées européennes que par les matériaux employés. Mais dans la région du haut Congo et des grands lacs, les huttes, d'ailleurs d'architecture très diverse, sont presque partout rondes et à toits coniques.

**Les Arabes.** — » Si l'influence européenne n'était représentée dans les régions du Congo que par ses marchands, nul doute que le rôle de ceux-ci n'eût été dans l'histoire de l'Afrique bien inférieur à celui des traitants arabes. Tandis qu'avant la traversée du continent noir par Stanley les comptoirs européens ne dépassaient pas la région basse de l'estuaire, les Arabes de Zanzibar parcouraient librement le pays à l'ouest du lac Tanganika, au centre même du continent, à 1500 kilomètres de l'océan Indien. Stanley, Cameron et depuis nombre d'autres voyageurs européens durent recourir à leurs services pour s'engager au milieu des populations noires de l'intérieur ; sans eux, le bassin du Congo serait encore une terre inconnue. Lorsque Stanley prit la résolution de marcher vers l'occident en suivant les bords du fleuve il se fit accompagner jusqu'aux chutes par l'arabe Tippto-Tib, commandant une bande de sept cents hommes ; c'est aussi grâce au concours de ce marchand d'esclaves que l'expédition de

Stanley peut marcher actuellement vers le haut Nil. C'est aux Arabes surtout qu'ont profité les découvertes des Européens dans toute la région du haut Congo, et leurs caravanes pénètrent victorieusement dans tout l'espace qui s'étend des grands lacs nilotiques au Lomami. Les colonies de marchands, dont les stations sont éparses dans toute la contrée, ne se contentent pas d'acheter l'ivoire et les autres denrées de prix, elles trafiquent surtout en esclaves ; utilisant, excitant même toutes les petites guerres de tribu à tribu, elles se font céder les captifs, hommes, femmes, enfants, et revendent en partie ces proies dans les marchés de l'intérieur, même jusque sur le littoral ; mais elles gardent les adolescents qu'elles arment de fusils et dont elles se font une escorte de combat, irrésistible pour des peuplades sans consistance. De là un très grand avantage matériel pour les Arabes dans leur lutte commerciale contre les Européens, lesquels, pour former leurs convois, sont obligés de s'adresser à des hommes libres, qui leur louent leurs propres esclaves, et de payer chèrement les transports. On peut dire qu'en réalité les Arabes de Zanzibar ont constitué dans la région du Congo supérieur un nouvel empire d'une étendue de plusieurs centaines de mille kilomètres carrés (1). »

Ajoutons que les nécessités actuelles et l'impossibilité de refouler les Arabes obligent le gouvernement Congolais à vivre en paix avec eux, et c'est pourquoi il essaye même de se servir de Tippto-Tib pour les maintenir.

Il n'en est pas moins vrai que dans l'avenir l'élément arabe, corrompu autant qu'exalté par les principes sensuels du Coran, devra être combattu surtout par le principe chrétien.

Bien certainement la sagesse du Roi-Souverain l'a ainsi compris, en favorisant l'arrivée et l'influence des missionnaires catholiques dans la région du haut Congo et du Tanganika.

---

(1) ELISÉE RECLUS. *Nouvelle Géographie universelle.*

**La barbarie nègre.** — H. Stanley nous expose en quelques lignes pourquoi et comment les pauvres Congolais sont restés sauvages jusqu'ici.

« Les régions équatoriales du continent mystérieux, dit-il, ont résisté pendant des siècles aux influences de l'islamisme, du christianisme, de la science et du commerce. Comme la vague battant les récifs, l'islamisme partant du Nord a vu constamment arrêter son élan vers l'Equateur. C'est en vain que depuis 300 ans on a tenté d'implanter le christianisme dans la région. La région équatoriale qui offre un champ si fertile à l'initiative des gens d'action, est donc restée inexploitée, malgré la surabondance de ses richesses.

« La civilisation, constamment rebutée, reste stationnaire en présence de la barbarie, qui oppose une barrière jusqu'ici impénétrable au progrès. On feint d'oublier comment l'Angleterre, la Gaule, la Belgique, de sauvages qu'elles étaient, sont devenues policées; et aujourd'hui que, dans le cœur de l'Afrique, des millions d'hommes demeurent encore sans culture morale ou intellectuelle, on s'écrie étourdiment que les indigènes sont incapables de s'assimiler nos enseignements. Comment les Africains, enfermés dans une région apparemment inaccessible auraient-ils pu se perfectionner? Aucun peuple connu dans l'histoire n'est sorti seul, et sans assistance extérieure, de son état de barbarie primitive. L'Europe moderne s'est constituée avec les éléments les plus disparates, Celtes, Huns, Goths, Vandales, Grecs, Romains, Francs, Saxons, Normands, Sarrasins, Turcs, dont les rapports constants, dont les longues rivalités même ont servi de base à l'organisation moderne de notre société. Si quelques-unes des races qui ont envahi l'Afrique septentrionale avaient pu s'épancher par-delà l'Equateur, les aborigènes de la région méridionale ne seraient nullement aujourd'hui les êtres sauvages que nous rencontrons. Mais jusqu'à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on ne soupçonnait même pas la nature du pays situé de l'autre côté des rapides d'Is-sanghila; on ignorait combien est faible en réalité la bar-

rière placée entre la civilisation et la grande voie naturelle qui partage en deux zones égales la vaste région vierge de l'intérieur ; on ne se doutait pas que la nature y eût formé cent autres artères navigables et faciles à utiliser pour l'exploitation des régions les plus distantes.

» Comme membre de la grande communauté humaine, je me réjouis de ce qu'un territoire aussi étendu, d'une aussi grande valeur économique, soit encore à la disposition des générations futures. » (1).

**Etymologie des noms indigènes.** — Comme tous les peuples primitifs, les nègres ont un goût très vif pour les sobriquets et en donnent promptement. On peut ajouter qu'ils les appliquent avec une justesse remarquable, non seulement aux hommes, mais aux choses naturelles : rivières, montagnes, pays en général, et que les noms qu'ils donnent ont un sens caché qui nous les ferait trouver moins bizarres si nous les comprenions mieux.

« Ce goût du sobriquet est général parmi les Africains, dit Stanley, dans son ouvrage *A TRAVERS LE CONTINENT MYSTÉRIEUX*. En voici quelques exemples : Les Arabes sont désignés sous le nom de Mouana Nyombé, c'est-à-dire *seigneur des vaches*. Madjoura, le serviteur de Frank, ayant reçu du roi de Mtéça une épouse l'appela Touma-léo, ce qui veut dire *envoyée* aujourd'hui. Mon détective reçut de ses camarades le nom de Katchetché, *la belette*. D'autres furent appelés Mta-ouza, *le spoliateur* ; Kissouaga, *le pied rapide* ; Khamis, *jeudi* ; Djouma, *vendredi* ; Mouini Kheri, *Seigneur de la fortune* ; Mouina Perumbé, *seigneur de l'ivoire*. Kaloulou s'appelait aussi Mdougoa Mali, *frère de l'argent*. »

C'est de la même manière que les contrées reçoivent des appellations se rapportant à leurs particularités distinctives, telles que : Ounya-nyembé, *pays des houes* ; (*ounya* et *ou* signifient pays) Ounya-Nkonndo, *pays des moutons* ; Ou-

---

(1) H. STANLEY. *Cinq années au Congo*.

nya-Mbéhoua, pays des *chèvres* ; Ou-Yofou, pays des *éléphants* ; Ou-Koussou, pays des *perroquets* ; Ou-ganda, pays des *tambours* ; Ou-ngourou, pays de *montagnes* ; Ou-roungou, pays de *plaines* ; Ma-roungou, pays de *plateaux*.

Le mot nyanza ou nianndja signifie *lac* : le Nyanza Oukéréoué est le *grand lac qui entoure l'île d'Oukéréoué*. Le Mouta-nzighé est le *lac des sauterelles mortes*, à cause des nuées de sauterelles que le vent y transporte. Le Nyanza Tanganika signifie le *grand lac pareil à une plaine*.

## § II. LES NÈGRES DU BAS-CONGO.

Le lieutenant belge Van de Velde (1), ancien compagnon de Stanley, semble avoir particulièrement étudié les mœurs des indigènes du Bas-Congo et du bassin du Kouilou. Il ramena en Belgique le jeune Sakala, fils d'un chef de Vivi, pour le faire instruire. Il a donné dans un grand nombre de villes de notre pays, une série de conférences sur ce sujet intéressant. Nous emprunterons les détails ci-après, sur les Nègres du Bas-Congo, à la conférence qu'il a faite à la Société de Géographie de Bruxelles, le 13 février 1886.

Parmi les peuplades du Congo inférieur, il faut noter les MAYOMBÉ, les MUSSIRONGO, les BASOUNDI, au nord de Boma et de Vivi ; les BATÉKÉS, sur les deux rives du Stanley-Pool, les BA-FIOT ou BA-KONGO, sur la rive gauche. Ces derniers paraissent avoir donné leur nom au fleuve, ainsi qu'à l'ancien royaume du Congo ou San Salvador.

Les détails suivants se rapportent en général à toutes ces tribus, nonobstant de nombreuses particularités distinctives.

---

(1) Une mort inopinée vient de ravir à l'œuvre du Congo, le vaillant capitaine Liévin Van de Velde. C'était un des vétérans des expéditions africaines : il s'était offert dès 1877 et il fit trois voyages en 1881, 1885 et 1887. Il fut chef de Vivi et fonda les stations de Rudolfstadt, Baudouinville et Kitabi : il fut attaché à l'expédition des études du chemin de fer, et il allait partir pour rejoindre Tippe-Tib et prendre le commandement de la station des Stanley-Falls, lorsque la fièvre le frappa à Léopoldville, le 7 février 1888.



**Caractères physiques.** — En général, l'habitant du Bas-Congo et du Bas-Kouilou est d'une stature élancée ; ses formes sont bien proportionnées, indiquant plus d'agilité que de force physique. Le crâne et la figure sont ovales.

La face respire l'intelligence et la ruse. Les cheveux sont laineux, crépus, serrés ou semés par touffes. Ordinairement ils ont peu de barbe et de poils, quoique j'en ai rencontré de très barbus, comme le chef de Sala-Kindonga. Les yeux sont très beaux et très doux. Le nez est peu proéminent, la base des narines large, la bouche grande, les dents superbes. Les mains et les pieds sont très petits, les attaches fines.

Les Européens ne sauraient mettre leurs bracelets. Chez l'homme, les muscles des bras et des jambes sont peu développés, quoiqu'il soit agile à la course et qu'il puisse fournir de longues étapes. Les muscles du cou, de la poitrine et du dos, ont, dans la verticale, un développement extraordinaire, acquis par l'habitude de porter de lourdes charges sur la tête. La femme est plus grande et plus forte que l'homme ; elle pèse bien un tiers de plus. Cela est dû probablement aux travaux pénibles dont elle est seule chargée. Les négrillons sont très jolis, quoiqu'ils aient une grosse tête et un ventre énorme sur de petites jambes. La démarche est gracieuse et digne. Les femmes ont un air biblique, quand on les voit marcher en portant de grands vases sur la tête ou sur la paume de la main renversée près de l'épaule. Tout se porte sur la tête dans un équilibre parfait, une simple bouteille sera portée sur le sommet de la tête plutôt que d'être tenue à la main.

**Qualités et défauts.** — Quant aux aptitudes, qualités et défauts, je n'en parlerai qu'en général. Le génie de cette race est le commerce. Tous sont d'adroits et rusés négociants, connaissant d'instinct les lois de l'offre et de la demande et sachant admirablement en tirer parti. D'après certains voyageurs, les Loangos ont une origine semite.

C'était mon cauchemar que de voir arriver à Vivi de nouveaux blancs peu expérimentés. J'avais beau leur expliquer la valeur de chaque objet de consommation indi-

gène à acheter en route : moutons, chèvres, poules, œufs, etc., ils se laissaient indignement voler, même par des enfants, ce qui avait pour conséquence le renchérissement graduel et constant des vivres du pays, de beaucoup préférables aux boîtes de conserves venues à grands frais d'Europe. Au bout de fort peu de temps, les prix étaient devenus si exorbitants que je ne pus plus rien acheter sur la rive droite. Je me rabattis alors sur la rive gauche : le même phénomène se représenta quand la route de Palaballa fut ouverte. A la fin je fus obligé d'envoyer des noirs de la station aux marchés de l'intérieur.

Une autre aptitude qui distingue les indigènes est de



*Femmes nègres des factoreries du bas Congo.*

trouver leur chemin dans les montagnes, au milieu des plaines herbues, dans la forêt vierge, où l'œil ne rencontre aucun point de repère. En étendant le bras, ils donnent exactement la direction de tous les détails topographiques du pays. Ils ont une vue et une ouïe merveilleuses et sont d'une adresse rare pour dépister le gibier.

Ils sont intelligents et leurs qualités sous ce rapport sont nombreuses ; ils ont de la compréhension, une mémoire prodigieuse et du raisonnement. Leurs qualités morales sont la dignité et une très grande charité. Ils sont

braves, mais, par contre, ils ont peu d'énergie et de persévérance.

**Particularités pathologiques.** — Je ne me suis occupé de leurs maladies que par ce que j'en ai vu. Comme ils sont sommairement habillés, j'ai pu observer qu'ils n'ont pas de difformités. Ils appliquent du reste la loi spartiate en noyant les nouveau-nés qui ne sont pas bien conformés. On ne rencontre ni bossus, ni bancals ; je n'ai vu que le roi de Vivi, le vieux Mavongo atteint de claudication par suite d'un accident. Je n'ai vu ni idiots, ni crétins, ni aveugles-nés, ni sourds-muets, ni aliénés. J'ai rencontré quelques albinos. Ils sont d'une vitalité extraordinaire ; les blessés supportent sans crier la douleur des plus cruelles opérations et se remettent comme par enchantement.

Les affections spéciales les plus communes sont les maladies de peau ; la puce pénétrante, la chique (*Pulex penetrans*), importée récemment du Brésil, cause de grands ravages chez les enfants qui en perdent souvent les phalanges des doigts de la main et du pied. Cet insecte pénètre ordinairement sous l'ongle ; s'il n'est pas immédiatement retiré, il se forme bientôt une vésicule grosse comme un pois remplie de larves, d'où un abcès et des plaies purulentes.

La maladie la plus redoutée est la variole qui fait parfois de grands ravages.

Les affections des poumons sont fréquentes dans la saison sèche, mais les noirs succombent rarement à la phtisie. Ils se guérissent des affections de la poitrine en fumant la « liamba, » chanvre sauvage qui les fait tousser et dormir ensuite.

Ils connaissent des simples et des remèdes pour guérir les plaies. Dans chaque village, il y a ordinairement un homme qui possède des secrets de médecine et de chirurgie : c'est le *ganga milombe*. Il connaît aussi différentes espèces de poisons.

Je racontai un jour au docteur Allard, qui venait de débarquer, qu'ils avaient la spécialité de guérir les membres cassés. Il n'en voulut rien croire. Quelque temps après, je lui présentai un homme qui s'était cassé le bras et qui était

en pleine voie de guérison. Le docteur fut émerveillé de l'appareil qu'on avait appliqué sur le bras, et avoua qu'on ne pouvait faire mieux en Europe.

**Langues et dialectes.** — La langue parlée dans le bas-Congo est le *fiote*, une branche de la langue mère africaine, le *bantou*.

C'est une langue très riche et très savante, qui fait l'étonnement des linguistes. Elle est agglutinante ; les mots se forment en joignant à une racine des affixes, des suffixes, ou en y intercalant des infixes. Pour moi, je me tirais très bien d'affaire avec moins de 300 mots.

Les chefs et les hommes libres parlent une *langue secrète* pour les affaires de l'Etat. Ce qu'il y a de curieux et d'inexplicable dans cette langue, c'est que deux interlocuteurs peuvent s'adresser la parole au milieu d'un cercle d'initiés sans que ceux-ci puissent les comprendre. Jusqu'ici personne n'en a trouvé la clef. Elle sonne avec un roulement d'r, consonne qu'autrement ils prononcent difficilement et remplacent par *l* ou *d*. Cette langue peu répandue s'appelle *inhimba*.

**Costumes et parures.** — La toilette et le luxe des habillements sont l'apanage du sexe fort. Ne vous êtes-vous jamais demandé où vont les vieux chapeaux, les habits, les uniformes, les livrées, les costumes de théâtre hors d'usage ? Eh bien, tout cela est envoyé, en grande partie, à la côte occidentale d'Afrique. Les noirs du Congo s'en affublent, et rien n'est plus risible que de voir un grand chef noir porter, avec beaucoup de dignité du reste, un vieux casque de pompier, l'habit d'un sénateur blackboulé ou la livrée d'un domestique cassé aux gages.

Les négresses ne donnent pas dans ce travers ; elles s'enveloppent gracieusement de grandes pièces de cotonnade autour du corps, pour plaire au sexe laid.

A mesure que la civilisation avance, l'industrie des indigènes tend à disparaître. C'est ainsi que sur les rives de l'Océan et du fleuve, les naturels se couvrent avec des vêtements et des étoffes importées d'Europe.

*Costumes de guerre.* Les hommes en costume de guerre

se mettent sur la tête un bonnet de plumes de coq et de perroquet, à la façon des colbacks de nos grenadiers. Ils se peignent alors le corps et la figure de raies rouges et blanches. Ils sont armés de lances, mais le plus souvent déjà du fusil à silex et d'un sabre ou d'une machette.

Le fusil est de fabrication liégeoise, et le bois est orné par eux de clous de cuivre. La batterie est recouverte d'une gaine en peau pour la préserver de la pluie.

Les fusils et la poudre forment, avec les mauvais alcools, le fonds du commerce d'échange avec les noirs.

*Tatouage.* Le tatouage est presque général : il se fait au moyen d'incisions formant des dessins variés qui ressortent en relief sur les épaules, le dos, la poitrine et le ventre. J'ai vu un Mouchi-Rongo (Mussirongo), près de Manyanga, qui avait le dessin d'un crocodile en relief sur le ventre. Il en paraissait très fier.

*Denture.* Les familles se distinguent entre elles par leurs dents. Les incisives sont cassées et limées en pointes, en coupures carrées ou en demi-cercles réguliers. Les dents sont toujours éblouissantes de blancheur ; les nègres les soignent mieux que les Européens.

**Soins de propreté.** Le matin en se levant et après chaque repas, ils se rincent la bouche avec de l'eau, se frottent la denture au moyen de l'index ou d'un morceau de bois fibreux, qui fait l'office de brosse. Ils les égalisent en écrasant du sable entre les molaires.

Quand ils habitent au bord des rivières ou à proximité de l'eau, ils se baignent plusieurs fois par jour. L'habitant de la forêt, ainsi que celui de la montagne, se couvre d'un enduit rouge foncé brillant qui rend la peau lisse et ne permet pas à la poussière de s'y attacher.

Ils se huilent aussi le corps afin de ne pas avoir la peau gercée par le soleil. C'est une grande erreur de croire que le nègre a une odeur corporelle spéciale. Il suffit d'avoir assisté à un conseil de révision de milice pour sentir que le nègre a beaucoup moins d'odeur que le blanc civilisé.

La toilette de la tête est l'objet de soins constants ; l'art du perruquier est poussé très loin en Afrique.

**Nourriture.** — Leur nourriture consiste en manioc, maïs, fèves et haricots de différentes espèces, arachides, patates douces, ignames, bananes et fruits, tels que la courge, l'ananas, la papaye, les citrons et les oranges. Ils mangent aussi du poisson, de la volaille et la chair des moutons, des chèvres et des porcs. Ils vont à la chasse des antilopes et des buffles. Les Ba-Bouendés mangent encore les petits rongeurs, les singes et les serpents. Près



*Pêcheur du Congo. Poisson-chat à tentacules.*

de Manyanga un noir m'offrit un jour, comme une délicatesse, des rats rôtis dans leur peau. Ils sont très friands aussi d'une fourmi ailée, sortant de sa larve. Mon jeune compagnon, Salaka, fit le dégoûté en arrivant en Europe, quand il vit manger des huîtres, des moules, des escargots et des pattes de grenouilles.

L'Océan et toutes les rivières sont très poissonneuses. Les

noirs harponnent le poisson entre les roches, construisent des barrages et pêchent au moyen de filets et de nasses. Les cataractes sont les endroits favoris.

Ce sont les femmes qui sont chargées de la cuisine. Le fond du pot-au-feu est un bouillon d'huile de palme, dans lequel on ajoute de la farine et des tranches de manioc, des bananes et des arachides. On y découpe du poisson ou de la volaille. On épice fortement avec du piment indigène (*capsicum baccata*) et du sel. Ce plat s'appelle la « Moamba » ; j'en mangeais avec plaisir. La viande de porc est chez eux le plat de fête. Ils boivent de l'eau et du « mala-fou » ou vin de palme.

*Le vin de palme* n'est autre chose que la sève du palmier.

**Ustensiles de cuisine.** — La cuisine se fait sur un feu de bois, entre trois pierres, en plein air ou sous la vérandah des cases des femmes. Les femmes ont d'excellents vases poreux pour conserver l'eau, et fabriquent une poterie élégante pour la cuisson des aliments. Pour manger, on emploie des couteaux et des cuillères de bois ; on boit dans des tasses de poterie ou de bois sculpté ; on mange dans des écuelles de bois posées sur une petite natte ; il n'y a pas de tables, on reste accroupi. La faïence, la verrerie, les cuillères, les couteaux de table, les marmites en fer et les tapis de fabrication européenne, sont les premiers objets d'ameublement que tâche de se procurer la négresse. Les factoreries en font un débit considérable.

Le feu s'obtient en frottant du fer contre un éclat de silex.

Comme éclairage, les indigènes brûlent des résines qu'on trouve partout en quantité. Ils savent en faire des torches en mêlant la résine à des fibres de bois. Dans les cases, on enfile sur une tige de bois une série d'arachides. Comme ces noisettes sont très huileuses, elles brûlent comme une chandelle.

**Habitations.** — Les Mouchi-Rongo, pêcheurs, habitent des *villages lacustres* dans la région des palétuviers. Ces arbres poussent dans les marécages, que l'eau saumâtre

recouvre deux fois par jour. Sur ces arbres aux branches tordues, les pêcheurs se construisent des huttes, véritables nids, qui leur servent d'habitations. Quand on parcourt l'intérieur du pays des savanes, on aperçoit au sommet de toutes les montagnes, sur le flanc des collines et dans les vallons, de larges bouquets isolés d'arbres entremêlés de palmiers. Ce sont des villages. En s'approchant, on remarque sous le vert sombre des hautes futaies une ceinture de bananiers au large panache de feuilles vert tendre, et alentour des champs de manioc, d'arachides et de haricots.

Dans la forêt, le village se trouve au centre d'une grande clairière défendue par des abattis. Une fois la barrière



*Village Nègre idéal, avec diverses formes de huttes ou cases.*

franchie, on se trouve dans le village dont le terrain d'argile est bien battu et proprement balayé. Au centre, il y a un espace libre sur lequel se trouve un abri, simple toit élevé sur des pilotis. C'est là que se reposent les voyageurs et que les anciens s'assemblent pour discuter les nouvelles, pour fumer et pour boire le vin de palme. Les cases sont assez irrégulièrement distribuées autour de cette espèce de place publique.

Pour éviter l'humidité, chaque case est construite sur



une pyramide d'argile bien battue, élevée de 30 à 40 centimètres au dessus du sol. La case a une forme rectangulaire avec un toit à deux pentes projetantes, de façon à former vérandah sur le devant et sur le pourtour. La charpente est faite de piliers et de traverses d'un bois spécial inattaquable aux fourmis blanches. Le toit est en chaume, en tiges de papyrus, de longues graminées, ou bien en revêtement de feuilles. Les cloisons sont artistement tressées de stipes de feuilles de palmiers et de tiges de papyrus ; à l'intérieur elles sont souvent couvertes de nattes.

Les cases sont divisées en un ou deux compartiments, de 12 à 16 mètres de surface. La hauteur, au centre, ne dépasse guère trois mètres. L'entrée est formée par une toute petite porte, élevée à deux pieds au-dessus du sol. On peut lever un panneau des deux faces du toit pour laisser pénétrer l'air et la lumière. On fait du feu dans le hall qui précède la façade ; la nuit, on entretient un brasier dans l'intérieur. La fumée tapisse ainsi les charpentes et le plafond d'une couche brillante de noir de fumée.

Dans l'intérieur, on remarque les paniers de provisions, la vaisselle, la poterie, lesalebasses, les mousingas ou vases à rafraîchir l'eau, les machettes pour couper le bois, la hachette et la houe. Dans la pièce du fond, se trouve un lit étroit couvert d'une natte et d'un petit oreiller rempli de coton sauvage. Le plus souvent aussi un coffre où l'on enferme les tissus et la vaisselle d'Europe.

Chaque épouse ayant une case spéciale, les familles forment autant de groupes distincts. Dans ces groupes on remarque des constructions accessoires ; une étable pour y enfermer les porcs, les chèvres et les moutons ; une petite hutte élevée sur pilotis à deux mètres au-dessus du sol sert de logement aux poules et aux pigeons, qui dans cette demeure aérienne sont à l'abri des attaques des serpents. Une pierre plate creuse et une pierre ronde servent à écraser les arachides et le maïs. Un énorme mortier, avec un pilon gros comme le bras, sert à débarrasser les noix de palme de leur pulpe huileuse. Un mortier de pierre sert à écraser le bois rouge dont on fait

la poudre de tacoula, avec laquelle on se couvre la figure et le corps.

**Usages et coutumes.** — En parlant des usages et des coutumes, je ne signalerai à votre attention qu'un certain nombre de particularités.

*Salutations.* La politesse, le respect de soi-même et le savoir-vivre se remarquent à un haut degré chez les noirs. Je n'ai jamais observé chez les nègres du Bas-Congo un manque de convenances; ils ont des mœurs et ne se permettent jamais une incongruité. Entre égaux, on se salue en inclinant la tête, en se frappant la paume des mains l'une contre l'autre, puis en se serrant les phalanges. Ce dernier mouvement est suivi souvent du claquement du pouce contre le médius. On prononce en même temps le mot « m'boté » qui exprime la satisfaction. Entre grands amis, on se sert les deux mains en les croisant, puis on fait le battement. La femme salue ainsi son seigneur et maître, mais en s'agenouillant. Quand deux chefs se rencontrent, leur suite s'accroupit et exécute le battement des mains.

Ayant été visiter le roi Matchi-Banga dans le Tchi-Lougou, au nord du Kwilou, je fus témoin des honneurs rendus à ce monarque. Il était assis sur une peau de léopard, était coiffé d'un bonnet de peau de chacal, et tenait en main un large couteau-sceptre. Les chefs se présentèrent par rang d'âge, et se mirent à genoux devant lui et se prosternèrent en étendant les mains, la paume en-dessus, sur la peau de léopard. Ils se relevaient dès que le roi les avait touchés de son sceptre. Alors la suite du vassal, accroupie, battait un triple ban. Quand le roi buvait, il se cachait la figure, toute la troupe battait des mains et un chanteur entonnait les louanges du souverain. Pour remercier, le roi portait la main à sa bouche et à son cœur.

*Pactes et serments.* — Dans le Bas-Congo, je n'ai jamais vu faire l'échange du sang, ni faire des serments. A la côte, j'ai vu souvent des noirs tracer une croix sur le sol quand ils voulaient affirmer avec force. C'est évidemment un vestige

de l'influence que les missionnaires avait acquise dans le pays au XVI<sup>e</sup> siècle.

*Hospitalité.* La charité et l'hospitalité sont des vertus dominantes. Dans chaque village on donne à l'étranger une case, l'eau et le feu gratis, et, sans invitation, les noirs prennent part aux repas de leur hôte.

Partout les chefs noirs se font un honneur de recevoir l'homme blanc.

*Tabou.* — Dans le Bas-Congo et dans le Kwilou, j'ai observé de singulières coutumes ressemblant assez bien au *tabou* des Polynésiens. C'est ainsi que le roi Nosso, de Palaballa, ne peut pas descendre au bord du fleuve ; Samouna, le vieux chef de Kanda, ne peut pas voir les eaux du Congo ; à Matchi-Banga, il est interdit de voir la mer. Il est à peu près certain que ces coutumes ont été imposées par les linguïstes, noirs courtiers de commerce de la côte, qui ont tout intérêt à empêcher les grands chefs d'entrer en relations directes avec les blancs.

Chez les Mouchi-Rongos, chaque individu a un animal spécial dont il lui est défendu de manger la chair. Pour l'un, le pigeon est *tabou* (sacré) ; pour l'autre, c'est la chèvre, et ainsi de suite. Je n'ai pu savoir d'où provient cet usage.

*Vol.* — Entre indigènes, le vol est très rare. Voler le blanc par ruse et par adresse, de façon à ce qu'il ne s'en aperçoive pas, est, à la côte, un acte méritoire qui donne de la considération à celui qui l'a commis. Le vol tend à se généraliser depuis que la coutume de la « poignade » est abolie dans les factoreries. Nous verrons plus loin ce que c'est que la « poignade. » Chez les Mayombé et les Basoundi, je n'ai jamais constaté de vols. Jamais je n'ai entendu parler de meurtres ou de vols à main armée.

Il existe dans le Bas-Congo une espèce de *duel*, la « Casca » (1) ou l'épreuve du poison. On administre une

---

(1) Casca est un mot portugais qui signifie écorce. C'est l'écorce en poudre d'un arbre vénéneux qui sert à fabriquer le breuvage.

décoction d'écorce empoisonnée à l'accusateur et à l'accusé, et celui qui en meurt est déclaré coupable.

**Mariage.** — Les jeunes filles se marient dès l'âge de 12 à 14 ans ; les jeunes gens, dès qu'ils sont assez riches pour s'acheter une compagne. Ordinairement le mariage se fait par consentement mutuel. Ce sont donc des mariages d'inclination. Les chefs dans le but d'avantager leurs enfants et de se créer des relations d'amitié avec les tribus voisines, fiancent leurs enfants très jeunes. Le futur achète la jeune fille au père. Il est obligé de fournir la dot, le trousseau de sa femme et de lui procurer une maison avec tous les ustensiles de cuisine et de labour. De plus, il doit pourvoir aux frais de la fête où sont invités les parents des deux familles. Le jour des noces, il y a un repas dont le porc forme le plat essentiel et qui est accompagné de chants et de danses.

**Polygamie.** — La polygamie existe, mais seulement parmi les chefs et les hommes libres. Dans ce pays, où la femme est une servante se livrant aux plus rudes labeurs, même la femme du chef, chaque épouse nouvelle est une aide pour les travaux et son arrivée n'est pas vue de mauvais œil par les autres. Un grand nombre de femmes est considéré comme une marque de puissance et de richesse.

C'est la première femme qui gouverne la maison. Toutes les autres sont considérées comme ses servantes. Le travail des femmes de ce pays est un grand correctif aux désordres qu'entraîne la polygamie dans les contrées où les femmes sont renfermées et oisives.

**Vertus domestiques.** — Je n'ai jamais vu un mari maltraiter sa femme, et je n'ai jamais assisté à des scènes de ménage. Les parents adorent leurs enfants ; les mamans ne les abandonnent que vers l'âge où ils peuvent se suffire à eux-mêmes. Avant cette époque, les enfants ne quittent pas leur mère d'un seul instant. Les enfants ne sont jamais maltraités ni frappés, pas plus que les animaux domestiques, ce qui prouve bien la douceur des mœurs. S'il est touchant de voir l'affection et les soins dont les parents entourent les enfants, rien n'est admirable comme de voir le respect que les jeunes gens ont pour la vieillesse. L'âge

est chez eux un grand titre à la considération. En passant dans le village de son père, Kinkélé, un de mes petits domestiques qui ne me quittait jamais d'une semelle, s'enfuyait en courant pour aller présenter ses respects et manger un peu de manioc avec *taté* (père) et *mamé* (mère), et quand le père venait à la station pour y vendre des poules, il ne manquait jamais de venir voir son *mouéna* (fils) chéri.

**Décès et cérémonies funèbres.** — Il n'y a peut-être pas de peuple qui ait un plus grand respect de la mort que les habitants du Bas-Congo et du Kwilou.

Le décès est annoncé à coups de fusil, et toute la poudre appartenant au mort est brûlée ainsi par les parents et les amis. De là l'énorme consommation de cet article de commerce. On peut dire que les noirs ne se servent du fusil que pour faire du bruit ; leurs guerres ne sont jamais très meurtrières. Le corps est enterré dans un trou creusé dans la case et recouvert d'un peu de sable. Sur ce sable, on allume trois feux qui sont entretenus pendant toute une lune. Pendant ce temps, les femmes font des lamentations jour et nuit. Le mois écoulé, on retire le corps déjà sec et on le fume en le posant sur un châssis. Quand le cadavre est bien enduit, on l'entortille de cotonnades et d'étoffes, comme une momie. L'enterrement n'a lieu que bien longtemps après, parce que toute la famille est obligée de fournir de l'étoffe pour envelopper le mort. De là encore, consommation considérable d'un article de commerce européen. Une grande fosse est alors creusée et le ballot est enterré. Pour un grand chef, ce ballot atteint parfois des dimensions colossales et il faut une centaine d'hommes pour le rouler. Le successeur ne règne de fait que lorsque le cadavre est enterré. On recouvre la tombe de terre, et sur le tertre, on plante les armes, la vaisselle et les objets ayant servi à l'usage personnel du défunt. Sur la tombe d'une femme, on met ses paniers et ses vases ; sur la tombe d'un porteur, son bâton et son *moutété*, panier dans lequel on lie la charge.

Les tombes jouissent du plus grand respect, et une fois par an elles sont nettoyées des hautes herbes qui les recouvrent.

**Sacrifices humains.** — Les sacrifices humains se font sur la tombe des grands chefs. Pendant que j'étais à Vivi, le roi de Yellala étant mort, on vint me prévenir qu'on allait immoler trois esclaves pour être ensevelis avec lui. Je fis répondre à la famille que puisque M'Tété était mon allié, il devait être enterré comme un homme blanc ; je fis expédier à cet effet une caisse à tasseaux que j'avais fait garnir de serge bleue et sur laquelle j'avais fait mettre le nom du chef avec des clous de cuivre. J'envoyai en même temps une députation armée chargée de rendre les honneurs, mais chargée, avant tout, d'empêcher le massacre des esclaves, avec menace de venir brûler le village si mes ordres n'étaient pas exécutés. Les notables vinrent me remercier de l'honneur témoigné au défunt. Depuis cette époque, quand un chef vient à mourir dans les environs de Vivi, on vient à la station réclamer un cercueil. Ce léger tribut funèbre a eu pour effet d'empêcher les sacrifices humains pendant toute la durée de mon séjour à Vivi. J'espère que l'engagement que j'ai contracté aura été tenu par mes successeurs. Je suis convaincu que la coutume barbare des sacrifices humains, malheureusement générale dans l'Etat du Congo, disparaîtra à mesure que le cercle d'action des stations s'agrandira ; ils ne se font déjà plus que d'une façon clandestine.

**Croyances et superstitions.** — Les indigènes ne semblent pas croire à la mort naturelle et je ne leur connais aucun culte, rite ou cérémonie religieuse. Ils ne font ni prières, ni invocations. Ils croient à l'existence d'un Etre suprême qu'ils appellent le grand Nzambi. Ils n'ont ni idoles, ni fétiches. On trouve chez eux beaucoup de statuettes ressemblant à des idoles et des objets qui semblent être des amulettes. Dans presque chaque village, on rencontre une case où l'on voit de grossières sculptures représentant ordinairement un homme et une femme. Ces statues sont couvertes de clous, de morceaux de fer, de perles, de ficelles à nœuds, de cornes d'antilopes, etc. C'est la case des *Mkissi*. Ce n'est pas un temple et ces statues ne représentent pas des divinités.

Ce qui a longtemps fait croire aux Européens que ces statues représentaient des divinités, c'est que les indigènes s'en servent pour découvrir les malfaiteurs. Si un délit se commet, on fait comparaître les prévenus et on leur fait mettre la main sur les *Mkissi*. Celui qui n'a pas la conscience tranquille se trouble et finit par avouer et réparer le mal commis.

Les seuls objets sacrés qu'on rencontre sont des objets du culte catholique qui a été introduit par les Dominicains au XVI<sup>e</sup> siècle. Les enfants des missions sont couverts de scapulaires et de médailles bénites.

J'ai vu, chez les Mouchi-Rongos, sur la rive sud, à San-Antonio (ancien chef-lieu du comté de Sonho), une hutte servant d'église, où l'on conservait précieusement d'anciens vases en argent massif très artistement ciselés. Dans cette église, un noir, qui s'intitulait « bispo », évêque, se livrait à certaines pratiques religieuses. Il me donna très sérieusement la bénédiction avec un grand crucifix, et tous les jours, il sonne régulièrement la cloche pour l'Angelus. Les Pères du Saint-Esprit se sont établis dans l'ancienne église, et le « bispo » nègre est descendu au rang de sacristain.

**Organisation politique.** — L'ensemble de toutes les tribus constitue une confédération, c'est-à-dire que chaque groupe, tout en conservant son autonomie, son gouvernement et son indépendance individuelle, est ligué ou lié avec les autres groupes pour les besoins de la défense commune ou les affaires générales.

Le gouvernement est féodal ; les terres sont possédées par les chefs, ordinairement membres d'une famille puissante ou descendants des anciens conquérants. Le souverain d'Ambaca (San-Salvador) s'intitule le soleil, le roi de Paraballa s'intitule la lune, et ses vassaux, les étoiles ; de plus, chacun des chefs porte le titre de Ngouli Ncamma « mère des cents ».

La propriété du sol appartient au chef, chaque famille ne possède que ses propres cultures.

Il y a trois castes : les chefs, les hommes libres et les esclaves.



*Spécimens de l'art industriel des Nègres Congolais.*

1. Fétiche ou idole. Statuette en bois, figure humaine dont la coiffure porte deux autres statuettes. A sa longue barbe est suspendue une boule en plomb. Ses mains tiennent une carabine et une lance. — 2. Fétiche en forme d'un animal. — 3. Dent d'éléphant sculptée. — 4. Os taillé en flûte. — 5. Flèche à large pointe. — 6. Flèche, fer en demi-lune. — 7. Tête de pipe en argile ornée. — 8. Bracelet en ivoire. — 9. Cloche en bois avec figure humaine. — 10. Fétiche en forme de singe. — 11. Peigne. — 12. Cloche en bois creuse, à trois battants. — 13. Hache en fer avec manche orné d'anneaux en laiton. — 14. Fétiche avec chaîne pour punir les esclaves.



L'esclavage existe partout à l'état domestique et il n'y a ni disgrâce, ni discrédit de devoir la naissance à des parents esclaves. L'homme libre et sa femme sont obligés de nourrir, de vêtir et de loger leurs esclaves, ils doivent les soigner comme leurs propres enfants et souvent le maître est obligé de subvenir aux frais de leurs fêtes pour les naissances, le mariage et l'enterrement. Les esclaves sont en fait considérés comme des membres de la famille.

L'esclavage dans toutes ses horreurs n'existe que chez les blancs. Toutes les factoreries de négoce possèdent des esclaves. Les factoreries ont hérité des usages des anciens négriers, dont un des moyens pour se procurer des esclaves étaient la « poignade. » Au moindre larcin, on empoignait l'indigène ; tout noir qui franchissait l'enclos d'une factorerie ou qui passait la porte du magasin, devenait de droit esclave et était vendu comme tel. De là le nom de « fétiche » donné au magasin de la factorerie.

*Lois.* — Chaque tribu a son code de coutume particulier. L'ensemble des lois générales auxquelles tous sont astreints, s'appellent *kiziles* ou défenses.

Voici quelques-unes de ces lois : Il est kizile de venir en armes au marché ; même les couteaux et les bâtons sont défendus, mesure très sage, car il se boit à ces réunions de grandes quantités de vin de palme fermenté. Celui qui se sert d'une arme au marché est enterré vif ou tué, et son cadavre est brûlé en présence de tous les assistants. Le jour de marché est un jour de trêve, et on y voit accourir des vendeurs et des acheteurs appartenant à des tribus en guerre. Celui qui est surpris à voler est tué et le cadavre est attaché à une potence, sur le sentier des caravanes, pour y servir d'exemple.

Les pouvoirs des chefs de tribu sont fort limités. La paix, la guerre, toutes les affaires ayant rapport au bien-être général, sont discutées dans des assemblées où tout le monde peut prendre la parole.

*Palabres.* — *Palaver* est un mot portugais qui signifie parole, discours. C'est l'équivalent du « *chaouri* » des Arabes de la côte orientale.

Le palabre se tient à propos de tout et pour toute cause d'intérêt public. Il se tient entre tribus différentes, comme entre blancs et noirs. On y a recours pour établir des droits, des coutumes, trancher un différend, punir un délit, un crime ; bref, c'est une cour de justice, un parlement au petit pied. Cette assemblée prononce un jugement, et si elle se sépare sans se mettre d'accord, l'état de guerre est déclaré et on a recours à la force. Les nègres font des palabres à chaque instant et d'autant plus volontiers que c'est un moyen pour eux de satisfaire une de leurs passions dominantes, le bavardage, la verbosité, et que cela leur procure toujours le mata-bisco (littéralement tue-ver), rasade de tafia ou d'eau-de-vie, distribuée par le blanc après toute conclusion d'une affaire.

Le noir du Bas-Congo est pacifique de sa nature, gai, rieur et bon enfant, mais il est rusé, chicaneur et beau parleur. Il dépasse de beaucoup la réputation qu'on a faite au Normand en France ; en Europe, à coup sûr le nègre du Congo se ferait avocat, et sous le rapport de l'éloquence, de la facilité d'élocution, de la logique et surtout de la force des poumons, il damerait le pion à la plupart de nos disciples de Cujas.

Le palabre se tient toujours avec solennité et beaucoup de cérémonies ; on s'y astreint à des règles qui varient selon les endroits, mais qui sont toujours scrupuleusement observées. La règle fondamentale est de venir sans armes à la réunion... « On est tenté de frapper quand on discute un bâton à la main », disent les noirs. Une autre règle est de laisser la plus entière liberté de langage aux orateurs. « On ne tue pas avec la bouche, on ne doit pas se fâcher pour une parole, » est encore une de leurs expressions.

**Massala.** — On se souvient du chef Massala qui a habité Anvers pendant la durée de l'Exposition. J'étais à Vivi lors de son retour d'Europe, et je puis vous assurer que lui et ses compagnons sont revenus enchantés de leur voyage aux pays des blancs. L'idée qu'ils se faisaient de notre puissance, de notre industrie et de notre commerce s'est considérablement agrandie, et depuis lors l'influence

des blancs dans leur pays s'est accrue dans de très fortes proportions. Il y a eu de grandes réjouissances lors de la rentrée de Massala, et aujourd'hui plus aucun Congolais n'hésiterait à venir en Europe. Ce qui a fait la meilleure impression, c'est que Massala et ses compagnons sont tous revenus sains et saufs, et détail caractéristique qui a de l'importance pour les hommes primitifs, c'est qu'ils sont tous revenus plus gros et plus gras. Massala est revenu avec quantité de cadeaux. Il en a fait une exposition dans son village, et cette exposition, petite fille de celle d'Anvers, attirait un nombre considérable de visiteurs. Depuis son retour, Massala est devenu un personnage ; il ne parle de la Belgique et de son souverain qu'avec les plus grands éloges.

**Valeur de la race noire.** — Pour résumer cette esquisse des mœurs et des coutumes des indigènes du Bas-Congo et du Kwilou, je crois pouvoir affirmer, par les études que j'ai faites sur les lieux, que la race noire n'est pas une race inférieure destinée à disparaître devant les fléaux de la civilisation, comme les malheureuses populations du Nouveau Monde et de l'Australie. Les nègres affranchis des Etats-Unis le prouvent surabondamment ; ils se multiplient et prospèrent dans la grande république d'une façon qui donne à réfléchir à leurs libérateurs ; de grands philanthropes rêvent leur retour en masse au pays d'où leurs aïeux ont été chassés comme des bêtes fauves, capturés par millions, transportés et vendus comme esclaves en Amérique. J'ai appris à aimer et à estimer les noirs de l'Afrique centrale qu'on représentait comme des sauvages, des brutes sans foi ni loi, incapables de culture morale ou intellectuelle, et je suis convaincu qu'avec un gouvernement paternel et éclairé, s'inspirant des idées philanthropiques et sages de son illustre fondateur, l'Etat du Congo est appelé à entrer rapidement dans le grand courant de la civilisation.

Lieutenant L. VAN DE VELDE, *Bulletin de la Société de Géographie de Bruxelles.*

## § III. — LES NÈGRES DU CONGO MOYEN.

Le capitaine Hanssens, dont nous avons esquissé plus haut la glorieuse biographie, nous a fait connaître les **Bayanzi**, qui, avec le vieux roi Ibaka, peuple le pays de Bolobo et la contrée voisine.

De son côté, le capitaine Coquilhat a narré les détails de mœurs des **Bangala**, tribu guerrière de la courbe nord-ouest du Congo (Voir chap. VII).

Stanley dans ses courses diverses nous a parlé des peuplades de l'*Oupoto*, de l'*Arouhimi*, et des rudes *cannibales* de la région des Stanley-Falls.

Dans le récit de son premier voyage, il nous a fait connaître aussi les MANIÉMA et les OUA REGGAS des contrées avoisinant le lac Tanganika.



*Type Bayanzi de Bolobo.*

L'espace nous fait défaut pour reparler ici de ces peuplades, de même que des OUBANGI du grand affluent du nord-ouest, des BALOLO et des BALOUBA, du bassin du Kassai, que Wissmann, Wolf, Grenfell nous ont fait connaître.

Nous passerons donc aux tribus des rives du Loualaba et du Bangouélo, et à celles du Haut-Ouellé, dont les habitants méritent aussi une mention particulière.

## § IV. — LES NÈGRES DU HAUT-CONGO.

Dans la région des sources du Congo et des grands lacs,

les principales peuplades sont les BEMBA, les OUA-BISA, les ILALA, qui habitent les rives du Bangouélo ; — les LOUNDA, soumis au *Cazembé*, à l'E. du Moero ; — les GARENGAZÉ, ou royaume du *Msiri* (Kasongo), à l'ouest du même lac ; — les ROUA (Ouroua), les MANIEMA, les REGGA (Vouaregga) que Stanley a rencontrés dans son premier voyage.

Nous dirons quelques mots du Cazembé, royaume déchu, et du Garengazé, royaume florissant, et nous emprunterons au capitaine Storms quelques détails sur la pratique de *l'échange du sang* et sur les mystères des *féticheurs*.

Le **Cazembé**, nom qui désigne à la fois le pays, sa capitale, son souverain et même le peuple, correspond au pays du *Lounda*, qui s'étend du lac Moéro au Bangouélo, et qu'il ne faut pas confondre avec cet autre Lounda qui constitue l'empire du mouata Yamvo dans le bassin du Kassai. C'était au milieu de ce siècle, le centre d'un vaste royaume, qui s'étendait à une grande distance dans la direction de l'ouest. C'est dans le Lounda que réside le MOUATA KAZEMBÉ, c'est-à-dire le « seigneur Impérial, » héritier des anciens rois Moroupoué, considérés depuis le seizième siècle comme les plus puissants potentats de l'Afrique méridionale. Maintenant il n'est plus que le vassal de ses anciens sujets les Bemba. Mais si le Cazembé n'a plus la toute-puissance d'autrefois, il a gardé le cérémonial compliqué de l'ancienne cour, avec ministres, chambellans et gardes du corps. Une mitre rouge entourée d'aigrettes orne sa tête et des verroteries multicolores brillent sur sa poitrine. Devant sa tente est placé un canon, tout habillé de rouge, grand fétiche auquel les passants ont à payer tribut. Des têtes coupées sur les pieux de l'enceinte royale et de nombreux mutilés dans le cortège même du souverain, avertissent les sujets de ne s'approcher qu'avec terreur. Ni le roi ni les personnages de la cour ne mangent en public : considérés comme étant au-dessus des vulgaires besoins de l'humanité, ils ne peuvent prendre leurs repas qu'en secret. La capitale changeant souvent de place est

généralement désignée sous le nom de Cazembé, comme le souverain. »

**Les Garengazé.** — Actuellement le royaume le plus puissant de la région du haut Congo est l'Etat du MSIRI ou Moshiré ou le Garengazé, qui comprend toute la partie de l'ancien empire du Cazembé située entre le Loua-Poula et le Loua-Laba, jusqu'au lac Kassai ou Kikondja. Cette région du faite, haute de 1200 mètres en moyenne, et dominée de monts boisés qui s'alignent du nord-est au sud-ouest, est un pays pittoresque et salubre, destiné peut-être à devenir un sanitorium pour les voyageurs européens. L'Allemand Reichard, les Portugais Capello et Ivens, l'Autrichien Lenz ont visité la résidence du Msiri, autrefois Bounkoya, aujourd'hui Mouroukoutou. C'est un grand marché d'ivoire situé sur un petit affluent occidental du Lou-Fira. Le Msiri, qui habite un palais entouré de crânes, dispose de plus de deux mille fusiliers, qu'il mène en guerre contre ses ennemis, surtout contre les Roua (Voua-Roua, Ou-Roua), puissante nation habitant au nord toute la région qui s'étend par delà le lac Landji jusqu'aux rives du Tanganika.

Plusieurs de ses femmes sont de race mêlée et portent des noms portugais, ce qui leur donne un haut sentiment de leur supériorité. Loin d'être esclaves, comme dans la plupart des tribus africaines, les femmes bayeké sont d'ordinaire les maîtresses ; elles dirigent le ménage, la culture, les expéditions même et souvent prennent part directement aux combats. Grands chasseurs, grâce à la richesse du pays en gibier, les hommes sont toujours vêtus de peaux, car des vêtements d'étoffe seraient bien vite déchirés dans les broussailles ; ils se servent d'armes à feu, achetées à des caravaniers d'Angola, et de sagaies dont la pointe, finement travaillée, est garnie de fil de cuivre. Ce métal, très commun dans le pays, se présente en général sous la forme de malachite, soit en filons, soit en blocs isolés. Les principales mines, celles de Katanga et de Kalibi, qui se trouvent à trois journées de marche à l'est de Bounkeya, et d'autres gisements situés à l'est et à l'ouest

dans les montagnes, sont d'une extrême richesse, mais le Msiri a défendu de les exploiter. (E. RECLUS.)

Le Rév. Arnot, missionnaire écossais, qui s'est établi à Mouroukoutou, capitale du Garengazé, nous a donné sur ces pays des détails intéressants.

**L'échange du sang à Mpala.** — Parlant des entrevues entre les agents de l'Association et les chefs indigènes et des traités d'alliance et de paix qu'ils ont signés entre eux, nous avons eu maintes fois l'occasion d'annoncer qu'il avait été procédé à *l'échange du sang* entre tel chef noir et tel voyageur et que ceux-ci étaient devenus *frères de sang*. C'est ainsi que le capitaine Hanssens a été frère de sang d'un grand nombre de chefs du Haut-Congo et que le capitaine Cambier — comme Stanley — a été le frère de sang du fameux Mirambo.

Nos lecteurs seront sans doute bien aises de savoir en quoi consiste cette curieuse cérémonie, bien africaine, et la manière dont elle se pratique. Nous en empruntons les détails à une lettre du capitaine Storms, qui raconte comment il est devenu le frère de sang de *Mpala*, chef du village de Mompara (rive occidentale du lac Tanganika) où a été établie par ses soins une station de l'Association internationale africaine.

« Depuis mon arrivée dans le Maroungou, Mpala, *mtémi* (chef) de la contrée qui porte son nom, n'avait cessé de manifester le plus vif désir de se faire mon frère de sang. De mon côté, j'avais bien hâte de répondre à ses sollicitations, car ma présence aux environs de son village commençait à inspirer à ses sujets une telle panique, que plusieurs petits hameaux avaient déjà déserté la contrée.

Faire l'échange du sang était le seul moyen de faire renaître la confiance dans les esprits.

» Le bateau étant arrivé le 25 juin, je fis aussitôt prévenir Mpala et je me rendis à son village, accompagné de tout mon monde. Pour donner plus d'éclat à la fête, mon compagnon d'excursion, le voyageur allemand M. Rei-

chard, s'était joint à moi avec sa caravane, si bien que je me trouvais ainsi à la tête d'une troupe de plus de 200 personnes. Le bruit des tambours et des trompettes ne tarda pas à faire accourir tous les indigènes des environs. Lusinga, chef d'un vaste district, situé à deux journées de marche à l'ouest, et qui était venu à Mpala pour me saluer, était resté pour présider la cérémonie.

» Tout d'abord mon futur frère, me voyant approcher avec des forces considérables, se prit d'une peur atroce : il se figurait, ni plus ni moins, que je venais pour m'emparer de sa personne et de sa résidence. Ce que voyant, Lusinga, plus intelligent et qui riait de bon cœur de la frayeur de son voisin, me conseilla de procéder à la cérémonie en dehors de l'enceinte du village. Une grande natte fut donc étendue dans la plaine pour nous recevoir. Lusinga nous fit asseoir, l'un en face de l'autre, au milieu de l'assemblée très nombreuse des indigènes et des hommes de nos caravanes, qui faisaient cercle autour de nous.

Puis la cérémonie commença.

» Le président ordonna de tuer deux poules, dont on fit en notre présence griller les foies. Pendant ce temps, un des *nyampara* (sous-chefs) de Mpala me pratiqua une incision à la poitrine, avec un fer de lance, tandis qu'un de mes hommes en faisait autant au sultan nègre. Les foies grillés nous furent ensuite apportés imbibés du sang des futurs frères. Je mis dans la bouche du *mtémi* le foie humecté de mon sang, tandis que lui me faisait manger le foie humecté du sien. En somme petit lunch assez peu régalant.

» La première partie de la cérémonie était terminée. On passa ensuite aux serments, qui sont prononcés par des tiers. Pendant tout le temps qu'ils durent, on entre-choque des fers de lance au-dessus de la tête de chacun des initiés. « *Mtémi*, dit un orateur noir en s'adressant à Mpala, vous êtes maintenant le frère de l'homme blanc ; si vous lui faites du mal, à lui ou à un des siens, vous mourrez ; si vous lui faites la guerre, vous mourrez, les membres de votre famille mourront et votre pouvoir disparaîtra. »



» Lusinga prit ensuite la parole, et s'adressant à moi : « Homme blanc, dit-il, le serment d'amitié par lequel vous vous liez aujourd'hui avec Mpala doit être sincère. Vous venez au milieu de nous, vous ne pouvez pas nous mépriser. Si vous faites du mal à Mpala ou à l'un des siens, vous mourrez ; si vous lui faites la guerre, vous mourrez, tous les vôtres mourront et votre puissance finira. »

» A peine avait-il achevé ce discours qu'une pétarade de deux cents coups de fusils, tirée par nos hommes, éclata, émerveillant l'assistance indigène, qui n'avait jamais assisté à un spectacle aussi grandiose. Toute la bande, dans une joie délirante, se mit à sauter, à gambader, à gesticuler, à crier au plus fort. On eût dit l'enfer ayant déchainé une partie de ses pensionnaires. Chose remarquable, le mtémi, qui, le matin, à notre approche ne se possédait pas de peur, éprouvait et témoignait maintenant la joie la plus vive en présence de cette manifestation bruyante. Si l'on avait dû commencer par elle, je crois que le pauvre homme serait mort de frayeur. »

Capitaine STORMS.

**II. Une séance de féticheur.**— Un jour, étant à Momparra, je vis passer le *mfoumou* ou féticheur officiel de Mpala, porteur de tout son bagage diabolique. Interrogé sur ce qu'il allait faire, il me répondit qu'il allait opérer dans une cabane, dont le propriétaire était malade. Il s'agissait d'en faire déloger un mauvais esprit quelconque. L'opération me parut trop intéressante pour que je n'accompagnasse pas mon individu.

Le féticheur, tout bariolé de blanc et de rouge, avait fort peu l'aspect d'un être humain ; quantité de fétiches et d'amulettes attachés à des bouts de ficelle, lui pendaient autour du corps. Il était, en outre, porteur de sonnettes, de morceaux de calebasses, de peaux de civettes et d'une statuette en bois. Ce qui attira surtout ma curiosité, ce fut un grand panier à couvercle conique. Il renfermait ses *dawa* ou fétiches.

Mon *mfoumou*, arrivé à destination, demanda une case

où il prétendit être seul. La maisonnette lui fut accordée et tous mes askaris et moi nous nous groupâmes devant la porte. Au bout de quelques instants, et après avoir installé sa boutique infernale, il se mit à évoquer les esprits, en sifflant et en chantant. Ceux-ci, très complaisants, ne se firent pas trop prier et nous entendîmes bientôt des *ou ! ou !* répétés.



*Gangas, féticheurs ou sorciers.*

En ce moment, sans crier gare, je fis mon apparition dans la case. Le *mfoumou*, tout interloqué, voulut cesser sa manœuvre, mais lui ayant donné brusquement l'ordre de continuer, il n'osa faire autrement. Il obtenait le bruit des *ou ! ou ! ou !* à l'aide dealebasses convenablement

trouées et dont une avait été transformée en soufflet à l'aide d'une peau de civette. Il avait, en un mot, fait le soufflet du chien aboyant de nos jouets d'enfants. Pour cacher sa supercherie, lesalebasses avaient été dissimulées sous la jupe de la statuette ; le soufflet était agité à l'aide du pied, qui communiquait à la peau de civette par une flèche.

Ayant surpris la manœuvre, je fis entrer mes askaris et leur expliquai la cause du bruit qu'ils avaient entendu et qui les faisait trembler. J'agitai ensuite moi-même brusquement le soufflet et les *ou ! ou ! ou !* firent alors rire mes gens aux éclats. Je croyais avoir du coup mis mes hommes en garde contre la puissance des *wafumou*, mais j'ai bien vu plus tard qu'il n'en était rien.

Le *mfoumou*, voyant son jeu découvert, se prit d'une peur folle, et me pria en grâce de le laisser partir. Je l'assurai qu'il n'avait rien à craindre de moi et qu'il partirait en paix dès qu'il m'aurait exhibé le contenu de son panier.

Vous donner une partie du contenu de ce mystérieux panier sera plus éloquent que tout ce que je pourrais en dire. Il en tira d'abord deux crânes de *warosi* (sorciers) qui avaient été accusés de sorcellerie et qui, pour ce fait, avaient été mis à mort. Un de ces crânes avait été laissé à l'état naturel, l'autre avait été noirci avec un mélange de graisse et de suie.

Ensuite il me montra : un paquet de racines, dont les *warosi* s'étaient servis pour exécuter leurs opérations criminelles ; un paquet de racines pour se prémunir contre les populations cannibales ; quelques fragments d'oiseaux pour être heureux à la chasse ; un morceau de bois et quelques poils de gibier pour donner la fécondité ; quelques racines pour donner aux guerriers un cœur de lion ; d'autres racines pour faire pleuvoir ; quelques fragments d'un hibou pour reconnaître et tuer un *mrosi* ; un débris de crâne de buffle pour être heureux à la chasse aux éléphants ; quelques crins d'une tête de lion pour rendre le féticheur furieux et tuer un malfaiteur ; enfin il y avait plus de cent petits paquets de *dawa* ayant toutes des destinations

différentes. Je ne suis pas parvenu à faire vider complètement le panier, mon homme se disant fatigué.

Cette exhibition terminée, je lui dis que sa puissance n'était rien à côté de la mienne et que s'il prononçait jamais la mort d'un homme, je le ferais mourir aussi. Il me répliqua qu'il n'était pas méchant et que jamais il ne ferait tuer quelqu'un, qu'il savait bien, du reste, que j'étais plus fort, et que si je faisais des *dawas*, il deviendrait impuis-

sant. Eh bien, croiriez-vous, qu'à l'issue de cette scène et voyant le féticheur s'éloigner, mes hommes vinrent me suppléer de lui demander de s'abstenir de faire de mauvais *dawa* contre eux. C'était bien la peine, en vérité, d'avoir essayé de leur révéler les manœuvres malicieuses d'un sorcier !

Cap. STORMS, *ancien chef de la station de Karéma.*

#### § V. — INDIGÈNES DU HAUT-OUELLÉ.

Les explorateurs allemands Schweinfurth et Juncker qui ont parcouru la région séparant le Haut-Nil du Congo central nous en ont fait connaître les peuplades, dont les plus remarquables sont les *Mombouttou* et les *Niam-Niam*. Voici à leur sujet quelques détails empruntés au savant géographe Elisée Reclus.

**Les Mombouttou.** — Le *pays* des Mombouttou, sur le Haut-Ouellé, est un de ceux qui en Afrique offrent la plus riche végétation et le plus de grâce champêtre. D'une altitude de 700 à 850 mètres, il jouit d'un climat tempéré malgré la proximité de l'équateur ; des eaux vives courent dans tous les fonds ombragés de grands arbres ; partout les cabanes sont entourées de la verdure des élaïs et des bananiers. Bien qu'il n'y ait pas de villes dans la contrée, la population y est très dense : Schweinfurth l'estime à un million d'habitants.

« Très différents de leurs voisins, les Mombouttou se distinguent des Nigrítiens par des traits sémitiques ; plusieurs ont même le nez tout à fait aquilin. Leur teint est un